

# NOTE DE PRÉSENTATION NON-TECHNIQUE

ÉTUDE D'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT  
ET LA SANTÉ PUBLIQUE  
PARC ÉOLIEN LES MOULINS DU MONCHEL

Contact à privilégier :

Séverine PONCELET  
RP GLOBAL France  
96 Rue Nationale  
59000 LILLE  
+33 (0)3 20 51 16 59

RENEWABLE POWER  
**rpGLOBAL**  
FRANCE

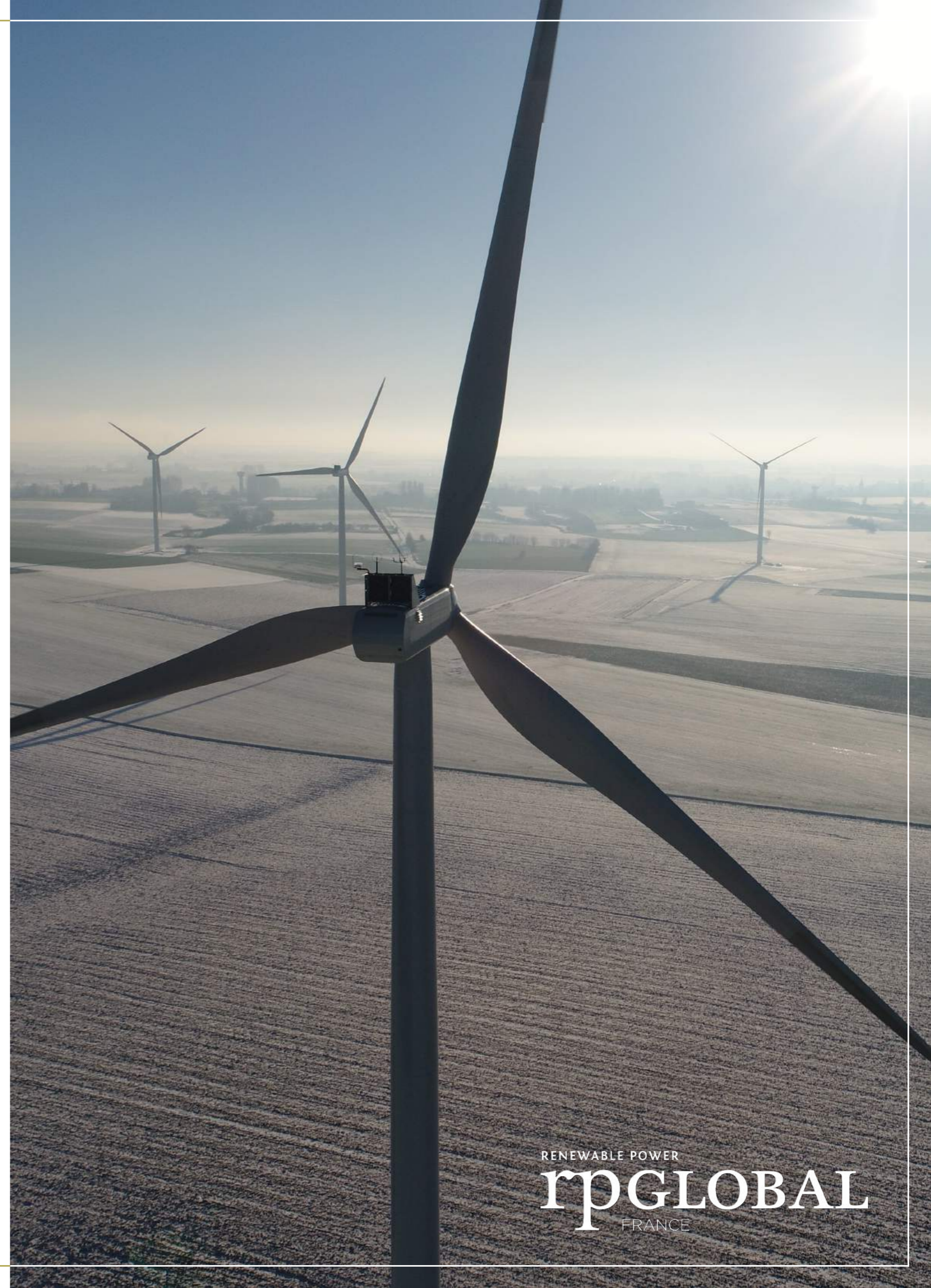


Parc éolien

## LES MOULINS DU MONCHEL



- > Commune d'Ayencourt-le-Monchel
- > Département de la Somme (80)
- > Parc éolien des Moulins du Monchel



RENEWABLE POWER  
**rpGLOBAL**  
FRANCE

# Préambule

Le présent document est une pièce constitutive des différents documents composant le dossier de demande d'autorisation environnementale concernant le projet du parc éolien des Moulins du Monchel.

Ce dossier est présenté par RP GLOBAL France, porteur du projet.

La configuration de ce projet est le résultat de la prise en compte de plusieurs critères :

- Le potentiel du site
- L'adéquation avec les politiques locales et zones identifiées
- L'impact écologique
- Le respect du patrimoine territorial et paysager
- Les volontés locales quant à l'intégration du parc

Le parc éolien des Moulins du Monchel est donc le fruit d'une co-construction entre RP GLOBAL France et les acteurs locaux, grâce à différents temps d'échanges et de travail sur toute la durée du développement du projet. Ces temps se sont formalisés, entre autres, par un Comité Local de Suivi avec les populations volontaires et concernées. Au-delà de permettre la bonne information des habitants, cette instance a permis de déceler des points de sensibilité ressentis par la population. Les échanges issus de cette concertation ont permis l'élaboration de mesures en adéquation avec les attentes du territoire. La situation sanitaire actuelle ne nous permettant plus d'effectuer ses RDV de travail en présentiel, nous avons axés la communication du projet, depuis mars 2020, sur une stratégie digitale et un site internet officiel d'informations autour du projet, disponible ici :

[www.parc-eolien-ayencourt.fr](http://www.parc-eolien-ayencourt.fr) 

## LE PROJET EN BREF :

**5**  
ÉOLIENNES

**180**  
MÈTRES BOUT DE PALE

**28**  
MW

**16 654**  
TONNES DE CO<sup>2</sup>  
ÉVITÉES PAR AN

**15 990**  
FOYERS ALIMENTÉS  
*(chauffage inclus)*



QUALITÉ



INNOVATION



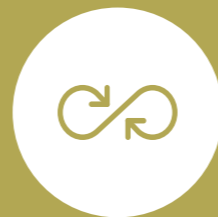
PROXIMITÉ



CONCERTATION



CITOYEN



DURABLE



Parc éolien

**LES MOULINS DU MONCHEL**

RENEWABLE POWER

**rpGLOBAL**  
FRANCE

# Nos valeurs fondamentales



## **QUALITÉ :**

RP GLOBAL est en recherche permanente d'une qualité irréprochable dans le développement de ses projets, et ce à toutes les étapes, envers son équipe interne et ses partenaires, afin de garantir aux territoires un projet durable et sain.

## **INNOVATION :**

Grâce à son expérience et à la solidité de son groupe, RP GLOBAL adopte une approche innovante sur les projets développés : nouvelles énergies (photovoltaïque), mix énergétique (photovoltaïque et éolien), concertation adaptée aux nouveaux usages, outils de communication, ...

## **PROXIMITÉ :**

Avec la mise en place d'une équipe projet dédiée, du foncier jusqu'à l'exploitation du parc, au plus proche des acteurs du territoire.

## **CONCERTATION :**

C'est par l'acceptabilité qu'un projet gagne en qualité et devient durable. RP GLOBAL s'engage sur le territoire à informer régulièrement sur les avancées des projets grâce à des permanences, Comités Locaux de Suivi, réunions d'information, sites internet dédiés et outils digitaux.

## **CITOYEN :**

Pour des projets fédérateurs, liés aux volontés citoyennes, pour contribuer à atteindre les objectifs fixés par l'Etat, et œuvrer pour la transition énergétique des territoires.

## **DURABLE :**

RP GLOBAL devient un membre actif des communautés locales sur lesquelles chaque projet s'implante et souhaite ainsi construire un rapport sain et durable avec toutes les parties prenantes.

## I- Sommaire

I-	Sommaire .....	4
II-	Cadrage préalable .....	5
	a. L'éolien au cœur de la transition énergétique .....	5
	b. Les alternatives renouvelables de production d'électricité .....	5
	c. L'éolien demain en France .....	5
	d. Les atouts de l'énergie éolienne .....	6
	e. Le coût de l'énergie éolienne.....	6
	f. C'est quoi une éolienne ?.....	7
III-	Présentation du demandeur .....	8
	a. Organigramme .....	8
	b. Le groupe RP Global.....	8
	c. RP GLOBAL France .....	9
	d. Méthode de travail .....	9
IV-	La procédure d'autorisation.....	10
V-	Un projet de territoire .....	11
	a. Localisation du projet.....	11
	b. Description du projet .....	11
VI-	Construction de la concertation .....	12
	a. Notre fonctionnement .....	12
	b. Un projet au cœur des politiques publiques et territoriales .....	12
	c. Les actions de concertation du projet.....	13
	d. Une concertation digitale imposée.....	14
VII-	L'environnement du projet .....	14
	a. Contraintes et enjeux humains .....	14
	b. Contraintes et enjeux techniques .....	15
	c. Contraintes et enjeux paysagers .....	16
	d. Contraintes et enjeux écologiques .....	17
VIII-	Photomontages .....	20
	a. PM 01 - Centre du village d'Ayencourt-le-Monchel .....	20
	b. PM 02 - Sortie Sud-Ouest D'Ayencourt-le-Monchel .....	22
	c. PM 04 - Cité Nord de Montdidier .....	24
	d. PM 05 - Bois Duponchelle de Ruberscourt.....	25
	e. PM 06 - RD930 en sortie Sud de Mesnil-Saint-Georges.....	26
	f. PM 07 - Centre du village de Royaucourt.....	27
	g. PM 10 - Centre de Montdidier.....	29
	h. PM 13 - Montdidier - Parvis de Saint Pierre .....	31
	i. PM 42 - Parc de l'Abbaye de Saint-Martin-Aux-Bois.....	32

IX-	Mesures ERC.....	33
X-	Mesures d'accompagnement.....	33
XI-	Le futur parc éolien.....	34
	a. La pré-construction.....	34
	b. La construction.....	35
	c. Sécurité, qualité, environnement, à tout instant : .....	36
	d. L'exploitation de nos parcs.....	37
	e. Articulations des principaux intervenants : .....	37
	f. Moyens humains et techniques mis en œuvre :.....	38
XII-	Les retombées pour le territoire .....	39



Photomontage du parc éolien des Moulins du Monchel - Réalisé depuis la sortie Sud-Ouest d'Ayencourt-Le-Monchel

## II- Cadrage préalable

### a. L'éolien au cœur de la transition énergétique

L'électricité, l'énergie produite par les électrons (du grec « êlektron », signifiant ambre jaune), fait partie de ces éléments que l'on utilise sans s'en rendre compte. Elle est une part indispensable au fonctionnement de la vie domestique et matérielle moderne.

Jusqu'aux années 90, ce sont les énergies fossiles (par leur faible coût et leur capacité à produire massivement) qui ont permis de répondre aux besoins grandissant de notre monde en constante croissance. Depuis les années 90, la constatation des changements climatiques et la perspective de la raréfaction de certaines matières premières, incitent au changement et à la mise en place d'une ambition partagée concernant la diminution des émissions de CO<sub>2</sub>. C'est depuis le Sommet de la Terre qui s'est tenu à Rio, en 1992, qu'entrent les balbutiements de la transition énergétique mondiale dans les plans d'action de nombreux gouvernements.

### b. Les alternatives renouvelables de production d'électricité

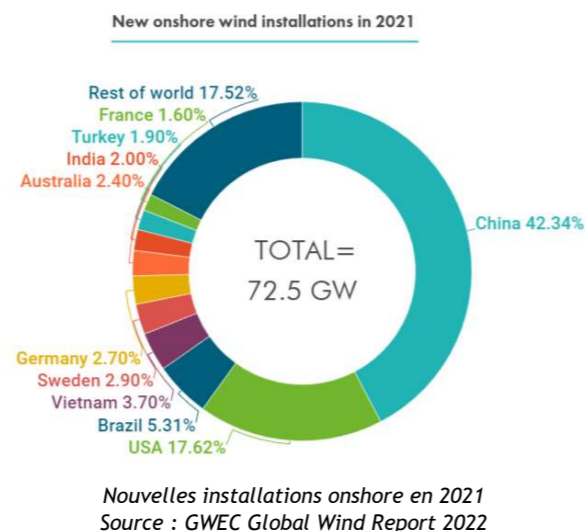
Ainsi, depuis 20 ans, différents plans d'actions gouvernementaux, dont l'Accord de Paris signé en France en décembre 2015 et rendu opérationnel par la COP 24 en décembre 2018, éditant plusieurs scénarios afin de contenir le réchauffement climatique à une augmentation des températures terrestres d'au maximum 3°C, définissent, entre autres, la mise en place, et le développement des énergies renouvelables et le remplacement des énergies fossiles.

Les principaux atouts de l'utilisation de ses sources d'énergies alternatives et renouvelables sont nombreux :

- Réduction des gaz à effet de serre
- Diversification de l'approvisionnement
- Limitation de l'interdépendance entre les états
- Création d'emplois

#### i. Dans le Monde

Les cinq principaux marchés mondiaux en 2021 pour les nouvelles installations étaient la Chine, les États-Unis, le Brésil, le Vietnam et le Royaume-Uni, avec à eux seuls 75.1% des nouvelles installations onshore mondiales en 2021.



#### ii. En Europe

L'Europe a installé 17,4 GW de nouvelle capacité éolienne en 2021, soit une augmentation de 15% par rapport à 2020.

L'Europe dispose désormais de 236 GW de capacité éolienne.

Il est estimé qu'elle installera 116 GW de nouveaux parcs éoliens sur la période 2022-2026. C'est 23 GW par an en moyenne. Les trois quarts de ces nouveaux ajouts de capacité seront de l'éolien terrestre.

Quant à l'Union Européenne des 27, elle construira en moyenne 18 GW de nouveaux parcs éoliens au cours de la même période. C'est plus que les années précédentes mais encore beaucoup trop bas. Il faudrait construire 32 GW par an pour atteindre le nouvel objectif de 40 % d'énergies renouvelables de l'UE. (Source Wind Europe).

La France a installé en 2021 1.2 GW de nouveaux projets éoliens, ce qui la place à la 6ème place, derrière le Royaume-Uni (2.6 GW), la Suède (2.1 GW), l'Allemagne (1.9 GW), la Turquie (1.4 GW) et les Pays-Bas (1.3 GW).

#### iii. En France



Part des énergies renouvelables dans la production totale française en 2021  
Source : RTE - Bilan électrique 2021

En France, la puissance éolienne totale raccordée était de 18 783 MW au 31 Décembre 2021. Toute cette capacité éolienne est terrestre. 1 200 MW ont été raccordés en 2021, soit +7% par rapport à 2020.

En 2021, la production éolienne a été de 36.8 TWh soit 7.8% de la consommation électrique nationale. Avec une production correspondant à 7 % de la production française, la production d'origine éolienne dépasse celle des centrales à gaz et devient la troisième source de production d'électricité en France, derrière le nucléaire (69%) et l'hydraulique (12%).

La production d'électricité de la région Hauts-de-France en 2021 a atteint 50.7 TWh, dont 23% d'origine renouvelable.

La production d'énergie renouvelable se répartit entre parcs éoliens (10.3 TWh soit 20.3%), solaires (0.3 TWh soit 0.6%) et bioénergie (1 TWh soit 2%).

Il est intéressant de noter que la même année, l'énergie thermique issue des énergies fossiles dans les Hauts-de-France a représenté 9.3 TWh d'électricité produite. Ainsi sur la même année, l'énergie éolienne a produit légèrement plus que l'énergie thermique issue des fossiles. (Source RTE 2021).

La baisse des coûts corrélés à la hausse du facteur charge progressif, font actuellement de l'éolien, l'énergie renouvelable la plus compétitive en France.

#### c. L'éolien demain en France

En France, des avancées majeures ont été faites ces dernières années, où la part de l'énergie produite par des sources renouvelables dans la consommation finale brute s'élève à 24.0%. (Source RTE - bilan électrique 2021)

La Programmation Pluriannuelle de l'Energie, validée depuis 2020 par le gouvernement français, prévoit d'élever la trajectoire du pays afin d'atteindre une capacité d'installation de 113GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Le renforcement du développement de ces sources d'énergies renouvelables est un enjeu majeur pour le territoire français. Ce sont 33 millions de compteurs électriques qui sont déployés et qui assurent l'éclairage et le chauffage des foyers. Des besoins qui ne cessent de croître, avec le développement et la diversification des appareils électroménagers et des objets connectés.

L'énergie éolienne, en constante évolution, et grâce à des objectifs ambitieux de l'Etat Français, permettra au pays de remplir les objectifs fixés par les accords internationaux, répondre à nos besoins croissants en électricité, et ainsi réussir notre transition énergétique.

Les engagements de la France dans le déploiement de la filière sont inscrits dans la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE). Les objectifs sont fixés pour 2023 et 2028, qui fixe les priorités d'actions des pouvoirs publics dans le domaine de la transition énergétique, et a attribué début 2020 des objectifs ambitieux pour la filière éolienne. Pour l'éolien terrestre, la puissance installée devra atteindre 24,6 GW à fin 2023. A l'horizon 2028, ce seront 34,1 GW pour une option basse, et 34,7 GW pour une option haute, qui devront être implantés en France métropolitaine. L'éolien veut donc s'imposer en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

Les efforts sur la recherche, l'innovation et la structuration du marché font de l'éolien une solution fiable avec de multiples applications et de multiples formes de production. Leurs coûts pourraient également baisser de 10% à 15% d'ici à 2025. L'éolien s'impose ainsi en France comme un pilier d'une société tournée vers l'avenir, les énergies renouvelables et la transition énergétique.

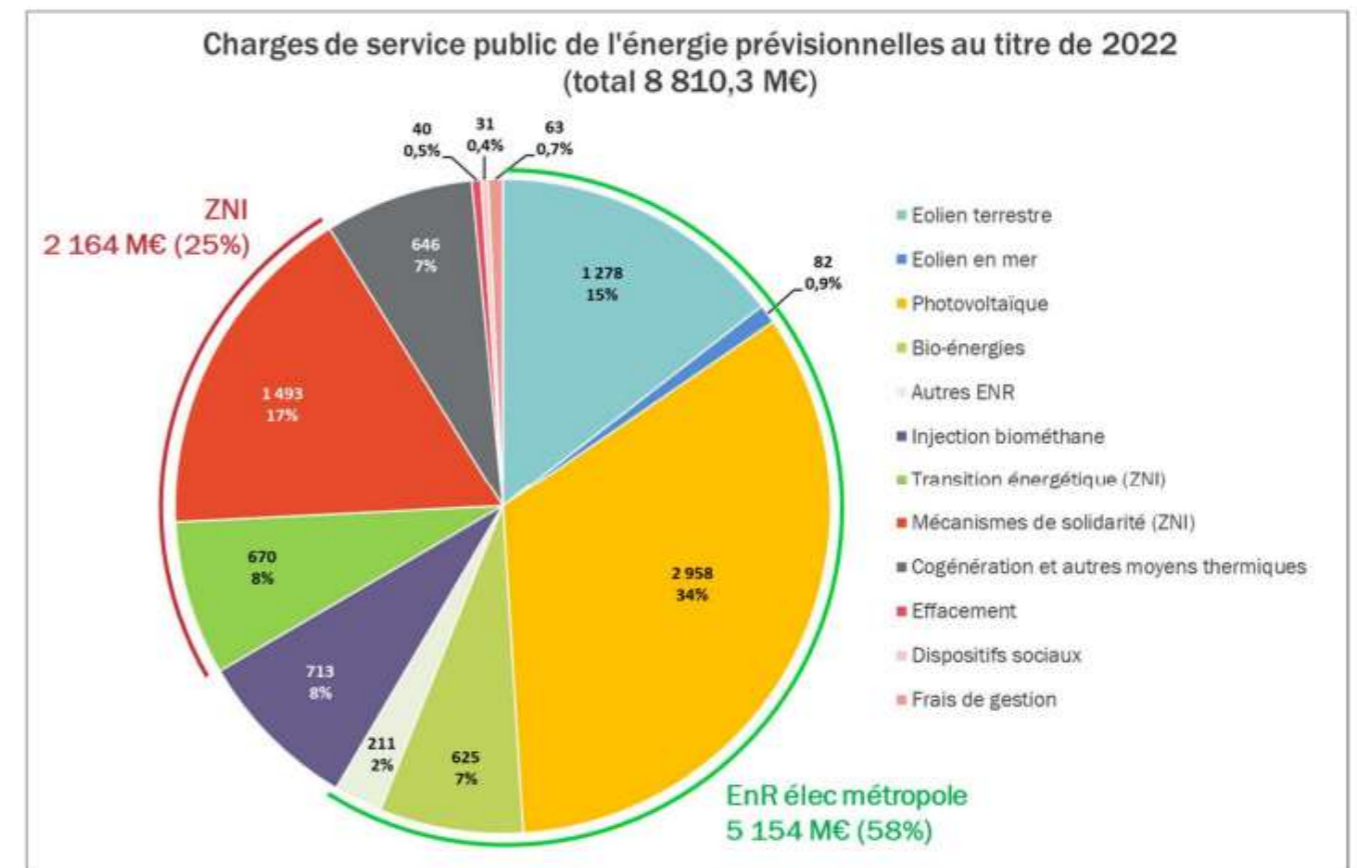
#### d. Les atouts de l'énergie éolienne

En matière d'électricité, les énergies renouvelables représentent une chance de limiter notre impact sur l'environnement. L'énergie éolienne est un allié naturel puisqu'elle n'émet ni gaz à effet de serre ni déchets toxiques. Au cœur des territoires, les citoyens se tournent désormais vers de nouveaux modes de consommations plus responsables et écologiques. Cette prise de conscience, et notre besoin collectif de mettre en œuvre la transition énergétique, font de l'éolien la clef de voûte d'un avenir où les générations futures disposeront d'une énergie propre, sûre et inépuisable. C'est aussi une énergie qui :

- Stimule l'emploi et l'économie locale ;
- Prend en compte son environnement, le maintien et le protège ;
- Lutte contre le réchauffement climatique.

#### e. Le coût de l'énergie éolienne

L'éolien, comme les autres sources d'énergies renouvelables, a bénéficié d'un soutien depuis plusieurs années et challenge désormais toutes autres formes d'énergies. Il représente aujourd'hui un coût très faible sur la facture du consommateur pour contribuer à un mix énergétique plus transparent, stable et écologique.



Délibération n° 2021-230 : Délibération de la Commission de régulation de l'énergie du 15 juillet 2021 relative à l'évaluation des charges de service public de l'énergie pour 2022

Ce que paye les consommateurs via leur facture d'électricité, c'est la Contribution au Service Public de l'Électricité (CSPE). En 2022, 15 % du montant total de la CSPE est destiné au soutien du développement éolien terrestre<sup>1</sup>.

Le coût annuel du soutien à l'énergie éolienne pour un ménage consommant 2,5 MWh par an représente environ maintenant moins de 1 € par mois.

(<sup>1</sup>La part des énergies renouvelables électriques dans le budget CSPE est de 50 %, le reste est destiné à d'autres énergies, au développement des réseaux, etc.)

Avec le passage progressif aux appels d'offres, le soutien de l'État accordé à la production d'énergie éolienne se réduit. Pour les installations de moins de 6 éoliennes, le niveau a été fixé en 2017 entre 40 et 72 €/MWh pendant 20 ans.

Depuis ces premiers appels d'offre portant sur la réalisation et l'exploitation de parcs éoliens terrestres, le prix moyen du MWh est en nette baisse.

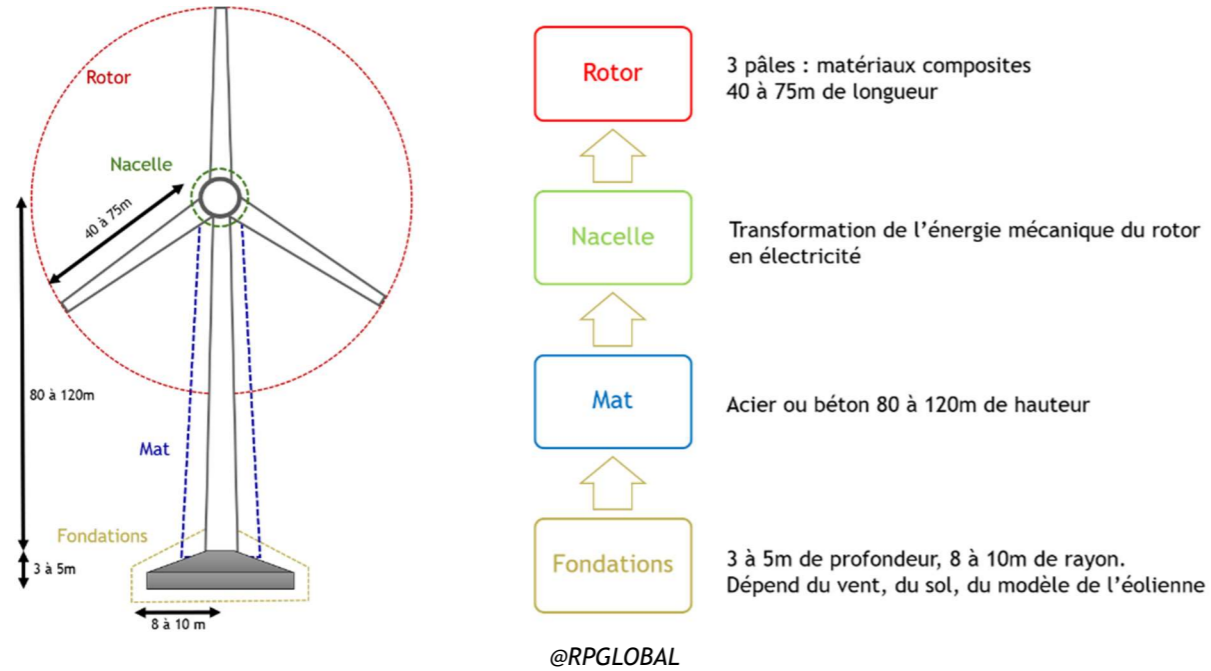
Les prix européens de l'électricité sont fortement corrélés à la production éolienne

Dès que la production éolienne est abondante, l'effet à la baisse sur les prix est immédiat sur une zone plus ou moins étendue selon l'intensité de l'épisode.

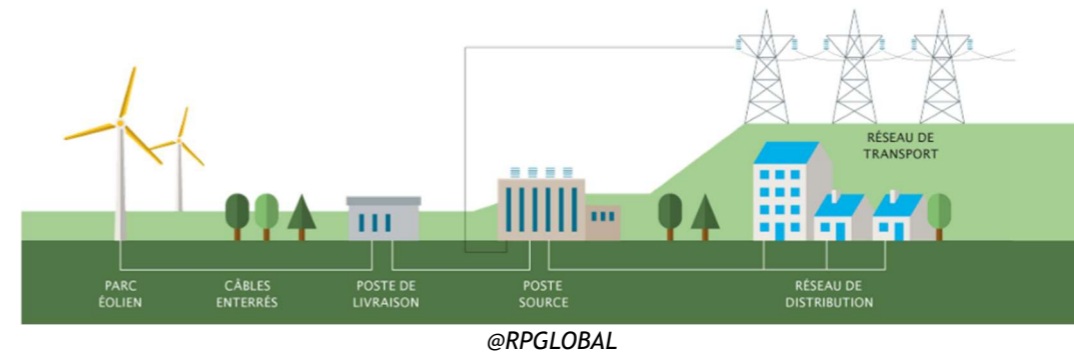
En particulier, les épisodes de prix négatifs tendent à être de plus en plus nombreux quels que soient les contextes de marché. Ainsi en France, la hausse historique des prix rencontrée en 2021 s'est également accompagnée d'un nombre élevé de pas horaires durant lesquels le prix spot français est devenu négatif : 64 heures en 2021 (contre 27 en 2019). (Source Bilan électrique 2021 RTE)

## f. C'est quoi une éolienne ?

L'énergie éolienne (prend sa racine du mot grec Eole, le Dieu du vent) est l'énergie produite grâce au vent. Une éolienne est une machine permettant de convertir l'énergie cinétique du vent en énergie mécanique. Cette énergie mécanique éolienne a été utilisée au cours des âges pour pomper l'eau ou moudre le grain. Depuis, cette énergie sert à alimenter nos foyers grâce à leur raccordement au réseau français.

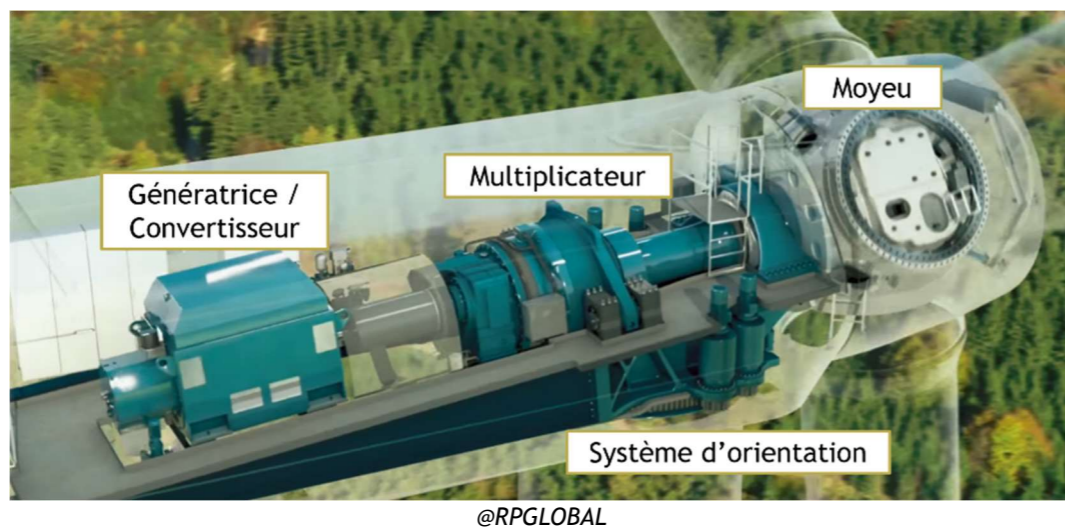


## Fonctionnement d'un parc éolien :



Le principe de fonctionnement de l'énergie éolienne repose sur la transformation de l'énergie cinétique en énergie électrique : le vent fait tourner des pales qui font elles même tourner le générateur de l'éolienne. À son tour le générateur transforme l'énergie mécanique du vent en énergie électrique. Le courant électrique est ensuite transformé et injecté dans le réseau électrique.

## Composition d'une nacelle :



### III- Présentation du demandeur

IDENTITE DU DEMANDEUR	CONTACT ET CORRESPONDANCE
Dénomination : LES MOULINS DU MONCHEL Forme Juridique : Société à responsabilité limitée (Société à associé unique) SIRET établissement principal : 894 482 967 00011 SIRET Etablissement secondaire : 894 482 967 00029 Adresse : 96 Rue Nationale - 59000 LILLE Signataire : Pierre MULLER en sa qualité de Gérant	Assistance à Maitrise d'ouvrage : RP GLOBAL Adresse de correspondance : RP GLOBAL France 96 Rue Nationale 59000 - LILLE Contact et Coordonnées : Séverine PONCELET - Cheffe de projet Tel : +33 (0)3 20 51 16 59 / +33 (0)6 14 35 14 37 Mail : s.poncelet@rp-global.com

#### a. Organigramme

La SARL « LES MOULINS DU MONCHEL », créée en Février 2021 pour assurer le développement, la construction et l'exploitation du parc éolien des Moulins du Monchel, sur la commune d'Ayencourt-Le-Monchel, fait partie du portefeuille de projets développés par RP Global France, filiale de RP GLOBAL Energy GmbH, société autrichienne, elle-même filiale de RPG Capital GmbH.



Organigramme RP GLOBAL GmbH précisant l'actionnariat de la SARL "Les Moulins du Monchel"  
- Mai 2021 -

#### b. Le groupe RP Global

RP Global est développeur, investisseur, constructeur, opérateur et producteur indépendant d'électricité avec plus de 30 ans d'expérience dans le domaine des énergies renouvelables, et se spécialise dans les projets hydroélectriques, éoliens et solaires photovoltaïques.

Le groupe a démarré ses activités dans l'énergie à la fin des années 1980, avec le développement, le financement et la construction d'une vingtaine de projets mini-hydro en Autriche, suivi par 8 projets mini-hydro au Portugal et en Espagne dans les années 1990.

Aujourd'hui, ce sont plus de 10 GW en développement pour le groupe RP GLOBAL, dont 1 000 MW en France, sur les énergies hydroélectriques, éoliennes, et photovoltaïques

	Hydroélectricité	> 500 MW	> 10 GW	> 1 000 MW
	Éolien	de projets en exploitation ou en construction	de projets en développement dans le monde	de projets en développement en France
	Photovoltaïque			



**Expérience et solidité d'un groupe international**

CLUSTER 1   Europe de l'Ouest	CLUSTER 2   Europe de l'Est	Amérique du Sud	Afrique
FRANCE > 1 000 MW PIPELINE ALLEMAGNE > 500 MW PIPELINE ITALIE > 1 000 MW PIPELINE PORTUGAL 300 MW PIPELINE ESPAGNE > 1 500 MW PIPELINE > 4 300 MW	CROATIE 550 MW SERBIE 800 MW POLOGNE 1 950 MW PIPELINE 3 300 MW	PEROU 932 MW PIPELINE ARGENTINE 2 030 MW PIPELINE 10 GW de projets d'Hydrogène vert en développement	TANZANIE 50 MW PV 100 MW Wind JUMEME mini-grids > 10 000 CLIENTS AFRIQUE DE L'OUEST > 70K CLIENTS SHS (Solar Home Systems) et C&I (Commercial & Industrial) PV

**~10 GW de projets en cours de développement à travers le monde**

Déclinaisons des portefeuilles projets du groupe RP GLOBAL par pays d'implantation - Septembre 2022 -



Le haut niveau de qualification des équipes RP GLOBAL leur confère les connaissances nécessaires pour intervenir à toutes les étapes d'un projet éolien :

- L'accompagnement des acteurs territoriaux concernés : élus, propriétaires, citoyens.
- Le développement de projets
- La mise en concurrence et la contractualisation avec les différents acteurs en amont, pendant et en phase d'exploitation du projet
- L'analyse économique et la viabilité des projets développés ou acquis
- La coordination et la supervision de la construction et de la mise en service des installations

Le groupe RP Global, depuis 2015, diversifie ses activités en incorporant dans leur mix-technologique le solaire photovoltaïque, comme cela a été antérieurement le cas avec l'introduction de l'éolien dans ses actifs :



- En Espagne, avec le projet solaire photovoltaïque « Carril » d'une puissance de 400 MW situé au sud de l'Espagne. La construction de ce projet, le plus grand qu'ait connu RP Global, est prévue début 2022.
- En Afrique, en tant qu'actionnaire principal de JUMEME Rural Power Supply Ltd., fournisseur de services solaires avec de larges actifs en Tanzanie, mais également en tant qu'investisseur dans Oolu Solar, fournisseur de matériel solaire de production électrique pour le grand public.
- En France, depuis 2019, où s'est mis en place une équipe et un bureau à Bordeaux, spécialisés en photovoltaïque avec des objectifs de développement sur tout le territoire national.

Photographie du parc photovoltaïque "Karad" - Bulgarie

La maîtrise des énergies renouvelables, l'expérience dans le financement de projet ainsi que l'équipe multidisciplinaire constituent pour RP Global une base solide de travail dans ce secteur.

### c. RP GLOBAL France

La filiale RP Global France, fondée en 2008, emploie 40 collaborateurs à Lille, où se trouve son siège, ainsi qu'à Avignon et Bordeaux. Son équipe multidisciplinaire couvre tous les métiers du développement, du financement, de la construction, de l'exploitation de parcs éoliens et de centrales photovoltaïques.

A ce jour, la société a construit 140 MW éoliens et assure l'exploitation de 23 MW. Plus de 1000 MW sont en développement à travers le territoire national à l'Horizon 2024 pour ainsi contribuer activement à atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie en France, validée depuis 2020, qui prévoit d'élever la trajectoire du pays afin d'atteindre une capacité d'installation de 113GW d'EnR d'ici fin 2028, avec en ligne de mire la neutralité carbone d'ici 2050.

Selon les besoins, RP Global France s'appuie également sur les compétences transversales du groupe qui possède des antennes à Vienne, Hambourg et Madrid.

### d. Méthode de travail

Pour mener à bien les projets et se donner les meilleures chances de réussite, RP GLOBAL France est présent dans toutes les étapes du projet, puis du parc éolien :



IDENTIFICATION DES SITES POTENTIELS



PRESENTATION DU PROJET AU TERRITOIRE ET AUX PARTIES PRENANTES



CONTRACTUALISATION AVEC LES PROPRIETAIRES ET EXPLOITANTS AGRICOLES



ETUDE D'IMPACT ET DE DANGER DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE D'AUTORISATION UNIQUE



CONCERTATION LOCALE



MONTAGE DE DOSSIERS ADMINISTRATIFS ET D'AUTORISATIONS



CONSTRUCTION



EXPLOITATION



VALORISATION DES REALISATIONS

L'ensemble de ces actions permet de construire un projet en adéquation avec son environnement, nos engagements, et partagé par tous.

## IV- La procédure d'autorisation

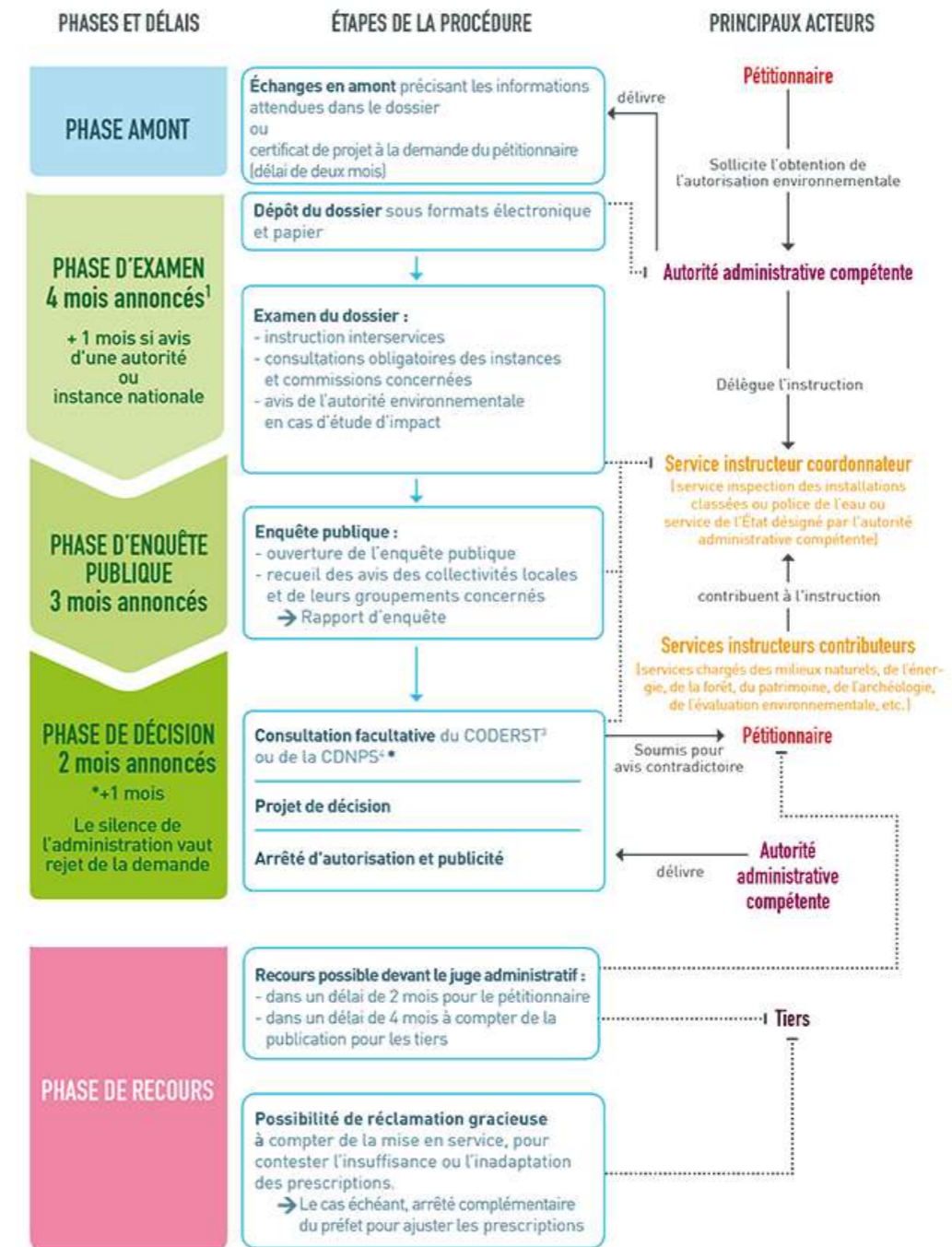
Depuis le 1er mars 2017, les projets de parc éolien sont soumis à une autorisation environnementale unique. Cette démarche, issue de la volonté de simplifier les démarches administratives des porteurs de projet et de renforcer l'information et la participation du public, a été créée par le Ministère de la Transition écologique et solidaire dans le cadre de la modernisation du droit de l'environnement.

Les différentes procédures et décisions environnementales requises pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) et les Installations, Ouvrages, Travaux et Activités (IOTA) soumises à autorisation sont donc aujourd'hui fusionnées au sein d'une Autorisation Environnementale Unique.

Elle inclut l'ensemble des prescriptions des différentes législations applicables et relevant des différents codes :

- Code de l'environnement : autorisation ICPE, autorisation spéciale au titre de la législation des sites classés, dossier Loi sur l'eau, demande de dérogation à l'interdiction d'atteinte aux espèces et habitats protégés, étude Natura 2000...,
- Code forestier : autorisation de défrichement.
- Code de l'énergie : autorisation d'exploiter les installations de production d'électricité
- Code des transports, code de la défense et code du patrimoine : autorisation pour l'établissement d'éoliennes.

### LES ÉTAPES ET LES ACTEURS DE LA PROCÉDURE



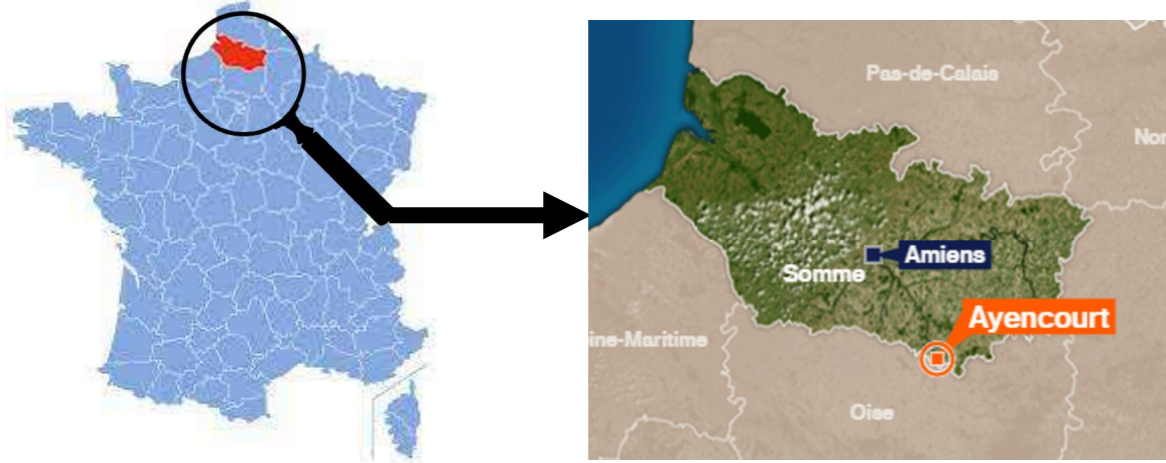
1. Ces délais peuvent être suspendus, arrêtés ou prorogés : délai suspendu en cas de demande de compléments ; possibilité de rejet de la demande si dossier irrecevable ou incomplet ; possibilité de proroger le délai par avis motivé du préfet. 2. CNPN : Conseil national de la protection de la nature. 3. CODERST : Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques. 4. CDNPS : Commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

Copyright : Ministère de l'Environnement

## V- Un projet de territoire

### a. Localisation du projet

Le projet de parc éolien des Moulins du Monchel se situe dans le département de la Somme sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel.



### b. Description du projet

Le projet éolien des Moulins du Monchel se compose de 5 éoliennes, avec un groupe principal de 4 machines situé sur le secteur Ouest de la commune, et une cinquième machine en renforcement du parc éolien existant du Moulin à Cheval, sur le secteur Est de la commune.

A ce stade de développement, le choix définitif du modèle d'aérogénérateur n'est pas arrêté. La demande est donc faite pour différents modèles de même gabarit, à savoir Vestas V150, Nordex N149 et Siemens-Gamesa SG145. Les caractéristiques des machines sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Eolienne	VESTAS V150	NORDEX N149	SIEMENS-GAMESA SG145
Puissance nominale	5 600 kW	4 500 kW	5 000 kW
Diamètre du rotor	150 m	149 m	145 m
Longueur d'une pale	73 m	72 m	71
Hauteur de moyeu	105 m	105 m	102.5 m
Hauteur en bout de pale	180 m	179.5 m	175 m

Les coordonnées des éoliennes sont précisées dans le tableau ci-dessous :

Éoliennes		L1	L2	L3	L4	L5	PDL 1	PDL 2
Coordonnées Lambert 93	X	666 092.83	666 294.64	666 820.96	667 167.19	668 671.79	666 162.80	667962.5705
	Y	6 947 791.92	6 947 552.99	6 947 970.56	6 947 866.81	6 947 614.88	6 947 806.80	6947679.3119
Coordonnées WGS 84 - DMS	Latitude (Nord)	49°37'42.1770"	49°37'34.4867"	49°37'48.0943"	49°37'44.8028"	49°37'36.9268"	49°37'42.6720"	49°37'38.8837"
	Longitude (Est)	2°31'51.3512"	2°32'1.4716"	2°32'27.5611"	2°32'44.8339"	2°33'59.8345"	2°31'54.8314"	2°33'24.4976"
Altitude au Sol (m NGF)		93,00	92,00	91,00	89,00	90,00	93,00	64,00
Hauteur du Moyeu (m)		105	105	105	105	105		
Diamètre du Rotor (m)		150	150	150	150	150		
Hauteur en bout de pale (m)		180	180	180	180	180		
Altitude en bout de pale (m NGF)		273,00	272,00	271,00	269,00	270,00		

## VI- Construction de la concertation

### a. Notre fonctionnement

La réalisation d'un projet éolien sur un territoire représente un changement important pour les différents acteurs qui le composent. Mais cela constitue également une opportunité de travailler à un projet plus global de transition écologique et énergétique de nos territoires.

RP Global s'attache donc, via ses projets, à encourager les comportements ayant un impact positif sur l'environnement, à la fois chez les plus jeunes, mais aussi chez les plus expérimentés. Cela se traduit par l'organisation de plusieurs actions pédagogiques pouvant être menées tout au long du projet. Au-delà de l'information pure autour du projet, ces actions permettent d'intégrer plusieurs niveaux de communication permettant ainsi de :



CREER LE DIALOGUE

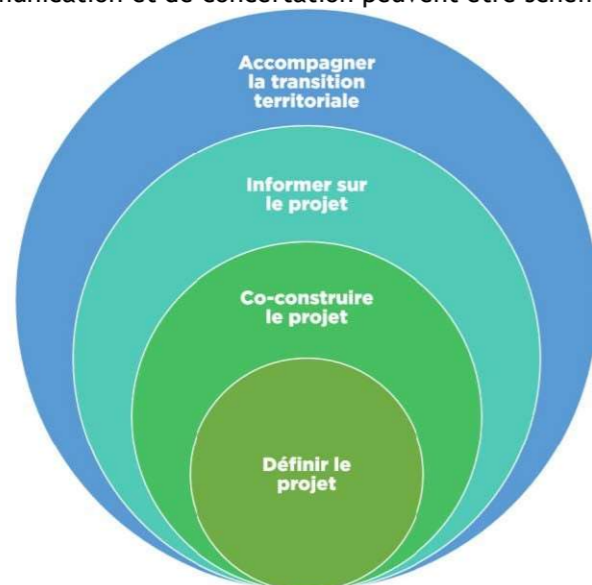


RENFORCER LE LIEN AVEC LE TERRITOIRE



AMORCER LA PRISE DE CONSCIENCE SUR LES SUJETS ENERGETIQUES

Les différents niveaux de communication et de concertation peuvent être schématisés de la manière suivante :



#### ACCOMPAGNER LA TRANSITION TERRITORIALE :

Le développement d'un projet éolien sur un territoire permet également d'entamer une approche constructive pour informer et renseigner les habitants sur les énergies renouvelables, le fonctionnement de l'énergie éolienne, la consommation électrique et la nécessité de sa réduction, le fonctionnement du réseau électrique français, ... Il s'agit d'une approche pédagogique afin d'améliorer les connaissances de chacun et tendre à une prise de conscience commune sur la nécessité de participer à la transition énergétique de notre pays. RP GLOBAL s'engage en ce sens en privilégiant des actions qui dépassent les limites simples de l'information autour du projet pour l'intégrer dans une démarche globale de contribution à la création d'un territoire à énergie positive.

#### INFORMER SUR LE PROJET :

L'information autour du développement d'un projet d'infrastructure, comme l'est un projet éolien, est primordiale. Que ce soit via des réunions, des interventions, des permanences, de lettres et courriers, ou encore des événements, chaque action est un moyen de communiquer sur le développement du projet éolien. Le but est

d'arriver à une communication exhaustive, diffusée au Comité Local de Suivi à chaque étape de développement, puis plus largement au territoire concerné lors des étapes clés du projet.

#### CO-CONSTRUIRE LE PROJET :

La concertation et la communication est la clé de voute des projets portés par RP GLOBAL France. Le dialogue et les échanges avec le territoire permettent de construire un projet sain et durable, s'intégrant aux volontés locales et à leur environnement de vie. Plusieurs publics sont concernés par cette co-construction : les institutions publiques permettant de définir des contours fiables, en règle avec la réglementation et le fonctionnement de ces administrations, les personnalités publiques politiques locales, afin d'informer et de récolter leurs avis sur l'intégration du projet, et enfin le Comité Local de Suivi, composé d'habitants, d'entreprises locales, d'associations, afin de définir un projet qui tient compte des avis de tous.

#### DEFINIR LE PROJET :

Chacun de ses rendez-vous de concertation permet le débat et le travail autour de la réalisation, mais mène, à chaque période de co-construction, à la définition du projet : identité, logo, implantation, mesures compensatoires, mesures d'accompagnements, actions locales, ... L'objectif est de définir un axe qui tient compte de l'avis du plus grand nombre afin de construire un projet sain et durable.

L'ensemble de ces actions réalisées tout au long du développement, permet de construire un projet en adéquation avec les habitants, les parties prenantes locales, son environnement et nos engagements.



### b. Un projet au cœur des politiques publiques et territoriales

Dans le cadre du développement du projet éolien des Moulins du Monchel et de la réalisation des études nécessaires à la définition des contours du parc et de sa composition, il est primordial de concerter au-delà des principaux concernés que sont les habitants, mais également les personnalités et élus publiques ou politiques locaux, afin d'intégrer la réalisation dans un projet de territoire global.

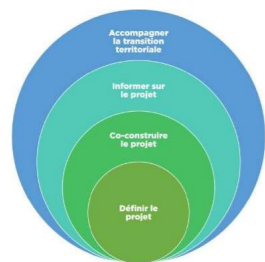
Les différents interlocuteurs rencontrés au cours du développement, rassemblés dans le tableau ci-dessous, ont ainsi contribué à créer avec le porteur du projet, un parc qui correspond aux attentes de tous, dans le respect des cadres et volontés exprimés par chacun.

Date	Mandat	Nom	Nature du RDV
01/09/2020	Maire d'AYENCOURT-LE-MONCHEL	Brigitte DEMARCY	Première permanence
22/09/2020			Seconde permanence
05/11/2020			Réunion de travail
22/12/2020			Réunion de travail
05/01/2021	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente de la Communauté de commune du Grand Roye	Hervé DEFRANCE	Présentation du projet
	11 <sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de commune du Grand Roye	Brigitte DEMARCY	
	13 <sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté de commune du Grand Roye	Tony LHEUREUX	
05/01/2021	Maire de ROYAUCOURT	Laurent GESVERT	Présentation du projet
08/01/2021	Maire de MESNIL SAINT GEORGES	Gaël BONNARD	Présentation du projet
15/02/2021	Conseil municipal de ROYAUCOURT	Ensemble du Conseil municipal	Délibération
18/01/2021	Conseil municipal de MESNIL SAINT GEORGES	Ensemble du Conseil municipal	Délibération
20/01/2021	DREAL HAUTS DE FRANCE	-	Réunion de pré cadrage
26/01/2021	Conseil municipal d'AYENCOURT LE MONCHEL	Ensemble du Conseil municipal	Présentation du projet et délibération
12/03/2021	Maire de MONTDIDIER	Catherine QUIGNON	Présentation du projet

### c. Les actions de concertation du projet

Différentes actions de concertations ont été menées sur le territoire auprès de différents publics afin d'intégrer au mieux le sujet de ce nouveau parc éolien auprès de toutes les parties prenantes : habitants, élus, associations, entreprises, ...

Chacune de ces étapes a été rassemblée dans le tableau ci-dessous et sera exposée en détail par la suite.



Pour rappel, ce classement chronologique fait également état de la classification par les différents niveaux de notre schéma de concertation.

Le détail des actions de concertation menées tout au long du développement du projet est consultable dans le dossier « Bilan de la concertation ».

### HISTORIQUE DE LA CONCERTATION

Niveau(x) de communication	Date(s)	Action(s) de concertation et de communication
Lancement	26 février 2019	1 <sup>ère</sup> prise de contact avec les communes d'Ayencourt-le-Monchel et présentation de développement de projet
Lancement	14 mai 2019	Délibération favorable par la municipalité d'Ayencourt-le-Monchel pour l'étude du projet éolien
Accompagner	Août 2020	Site internet dédié au projet <a href="https://parc-eolien-ayencourt.fr/">https://parc-eolien-ayencourt.fr/</a> Ce site est actualisé le plus souvent possible selon les avancées du projet
	1 et 22 septembre 2020	Permanence d'information sur le mât de mesure en présentiel en Mairie d'Ayencourt
Accompagner	2 au 5 septembre 2020	Campagne d'information en porte-à-porte Diffusion d'une fiche projet récapitulative des chiffres et étapes clés du projet, accompagnée d'un sondage d'opinion pour définir les attentes et besoins des habitants de la commune autour du projet
Co-construire	20 et 29 octobre 2020	1 <sup>ère</sup> réunion du CLS : <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation d'RP Global et de l'éolien</li> <li>Présentation du CLS et de son rôle</li> <li>Présentation de la démarche projet et de l'étude sur le territoire</li> </ul> CLS réalisé en visioconférence avec possibilité d'interaction via un outil collaboratif et mise en ligne du document de présentation du 20 octobre 2020 et du questionnaire en ligne jusqu'au 14 décembre 2020
	11 janvier 2021	2 <sup>ème</sup> réunion du CLS : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur le CLS N°1 et présentation de l'avancement du projet</li> <li>Présentation de l'état initial de l'environnement</li> <li>Présentation des retombées fiscales</li> <li>Choix du nom et de l'identité du projet</li> </ul> CLS vidéo mis en ligne, envoi d'un questionnaire aux membres du CLS et diffusion du nom et de l'identité choisie pour le parc.
Co-construire	24 mars 2021	3 <sup>ème</sup> réunion du CLS : <ul style="list-style-type: none"> <li>Retour sur le CLS N°2 et présentation de l'avancement du projet et le planning</li> <li>Choix des variantes et des implantations retenues avec étude d'impact et mesure ERC</li> <li>Présentation des mesures d'accompagnement et des retombées fiscales</li> </ul> CLS vidéo mis en ligne et envoi d'un questionnaire aux membres du CLS
	Mai 2021	Communication d'information autour de la mise en place du fonds de plantation Focus sur cette mesure ERC faisant partie des actions mises en place dans le cadre de la construction du parc éolien. Communication envoyée aux membres du CLS et mise en ligne sur le site internet du projet
	Mai 2021	Envoi d'une lettre d'information générale par publipostage dans toutes les boîtes aux lettres des habitants de la commune d'Ayencourt. Prévue au préalable du dépôt pour informer tous les habitants du projet déposés, du calendrier à jour, des prochaines étapes et des retombées fiscales à jour.
Accompagner	24 septembre 2022	Atelier de sensibilisation sur le thème des chauves-souris : <ul style="list-style-type: none"> <li>Intervention en salle (projection d'un diaporama sur l'écologie, la biologie, etc. des chiroptères)</li> <li>Observations des chauves-souris en extérieur</li> </ul> REPORTE
Co-construire	11 octobre 2022	4 <sup>ème</sup> réunion du CLS : <ul style="list-style-type: none"> <li>Présentation de l'avancement du projet, notamment les compléments apportés au dossier depuis mai 2021, suite à la demande des services de l'Etat et le planning</li> <li>Présentation du déroulement de la suite de l'instruction CLS en présentiel</li> </ul>

#### d. Une concertation digitale imposée

La concertation autour du projet éolien aura été marquée par plusieurs temps forts plébiscités par le grand public, par les membres du CLS et par les élus. L'implication de l'équipe projet auprès des habitants afin de sensibiliser sur le projet, ses impacts, et ses mesures d'accompagnements et compensatoires, ont permis à chacun de prendre conscience de l'intérêt d'un projet de parc éolien sur leur territoire. Le sentiment d'appartenance du public autour du projet est fort, par l'implication des publics jusqu'au nom et à l'image du projet, ainsi qu'à la définition des contours du futur parc.

Le dialogue a pu être maintenu entre toutes ces étapes afin de préparer les parties prenantes locales à l'arrivée du parc éolien les Moulins du Monchel sur leur territoire.

Cependant, l'année 2020 a été marquée par l'apparition de la Covid-19 en France. Depuis le mois de mars, nous vivons une alternance de périodes de confinement et restriction de circulation et de réunion, qui nous a amenée à restreindre nos actions de concertation. La situation sanitaire actuelle ne nous permettant plus d'effectuer ses RDV d'information et de co-construction en présentiel, nous avons axé la communication du projet, depuis mars 2020, sur une stratégie digitale, avec notamment la mise en ligne du site internet officiel autour du projet, et des réunions d'informations présentées sous un format vidéo, accessibles au plus grand nombre et dont nous pouvons suivre les performances.

Conscients de l'éventuelle fracture numérique et générationnelle auxquelles nous pouvons être confrontés, nous avons transformé nos habitudes de concertation vers un mode "digital accessible" : rendre ses RDV consultables et participatifs pour tous via des outils de visioconférences, de vidéos, de questionnaires participatifs simples d'utilisations à travers des plateformes connues de tous (Forms, Zoom, Teams, Youtube).

Ainsi, les nouveaux outils mis à disposition du territoire pour suivre les évolutions du projet, ses actualités et ses contours, ont permis d'apporter la continuité nécessaire à cette concertation.

Les résultats sont particulièrement satisfaisant puisqu'on remarque une amélioration du dialogue, une meilleure objectivité des retours, des avis et remarques constructifs, qui ont permis de définir un projet qui tient compte de l'avis d'un maximum de parties prenantes.

Ce format digital sera, à notre demande et à celles de la municipalité et des membres du CLS, poursuivi après le dépôt du dossier pour prolonger les échanges en présentiel autour du projet et de sa réalisation.

La situation imposée par les contraintes sanitaires n'a donc pas compromis la réalisation d'une concertation optimisée, agile et efficace auprès de toutes les parties prenantes concernées.

En outre, la situation va permettre de réaliser, le 11 octobre 2022, un premier rendez-vous de concertation en présentiel.

## VII- L'environnement du projet

### a. Contraintes et enjeux humains

La commune d'Ayencourt ne possède pas encore à l'heure actuelle de document d'urbanisme : le Règlement National d'Urbanisme (RNU) s'applique dans ce cas, et ne pose aucune contre-indication à l'implantation d'éoliennes sur la zone du projet.

Aucun projet d'urbanisme n'a été détecté sur les communes du périmètre immédiat.

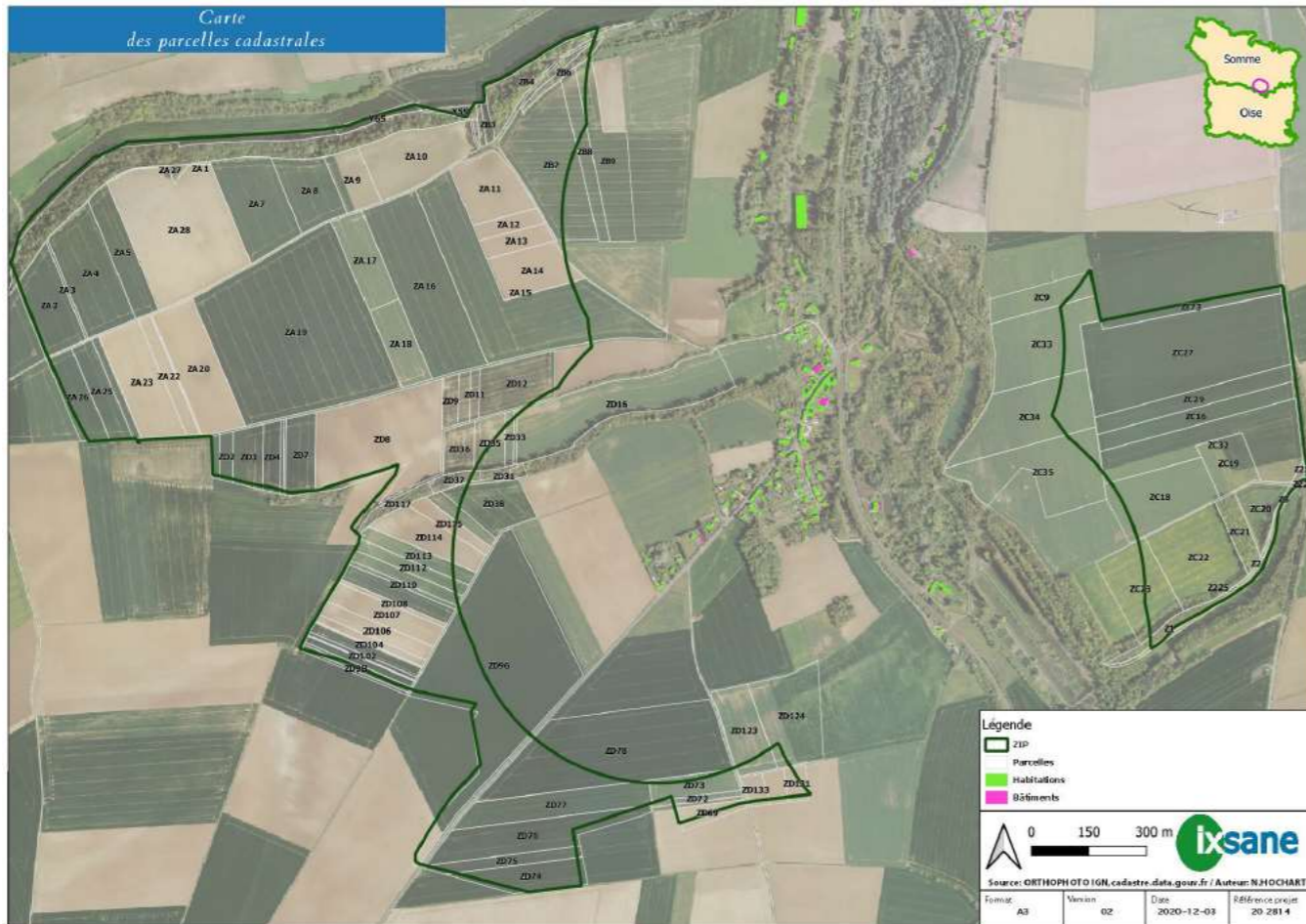
Le projet du parc éolien des Moulins du Monchel s'inscrit par ailleurs dans les objectifs généraux du Documents d'Orientation et d'Objectifs du SCoT « Développer l'autonomie énergétique du territoire » et la recommandation 2.1 « Valoriser les potentiels de ressources énergétiques locales » en encourageant l'implantation d'éoliennes sur leur territoire.

Aucun captage agricole ou industriel n'est recensé dans le périmètre immédiat ni dans la ZIP. Celle-ci est concernée par l'Aire d'Alimentation de Captage (AAC) d'Ayencourt mais est en dehors des périmètres de protection du captage d'alimentation en eau potable d'Ayencourt (seule une bande d'une vingtaine de mètres du périmètre de protection éloignée est présente en limite de la ZIP Est).

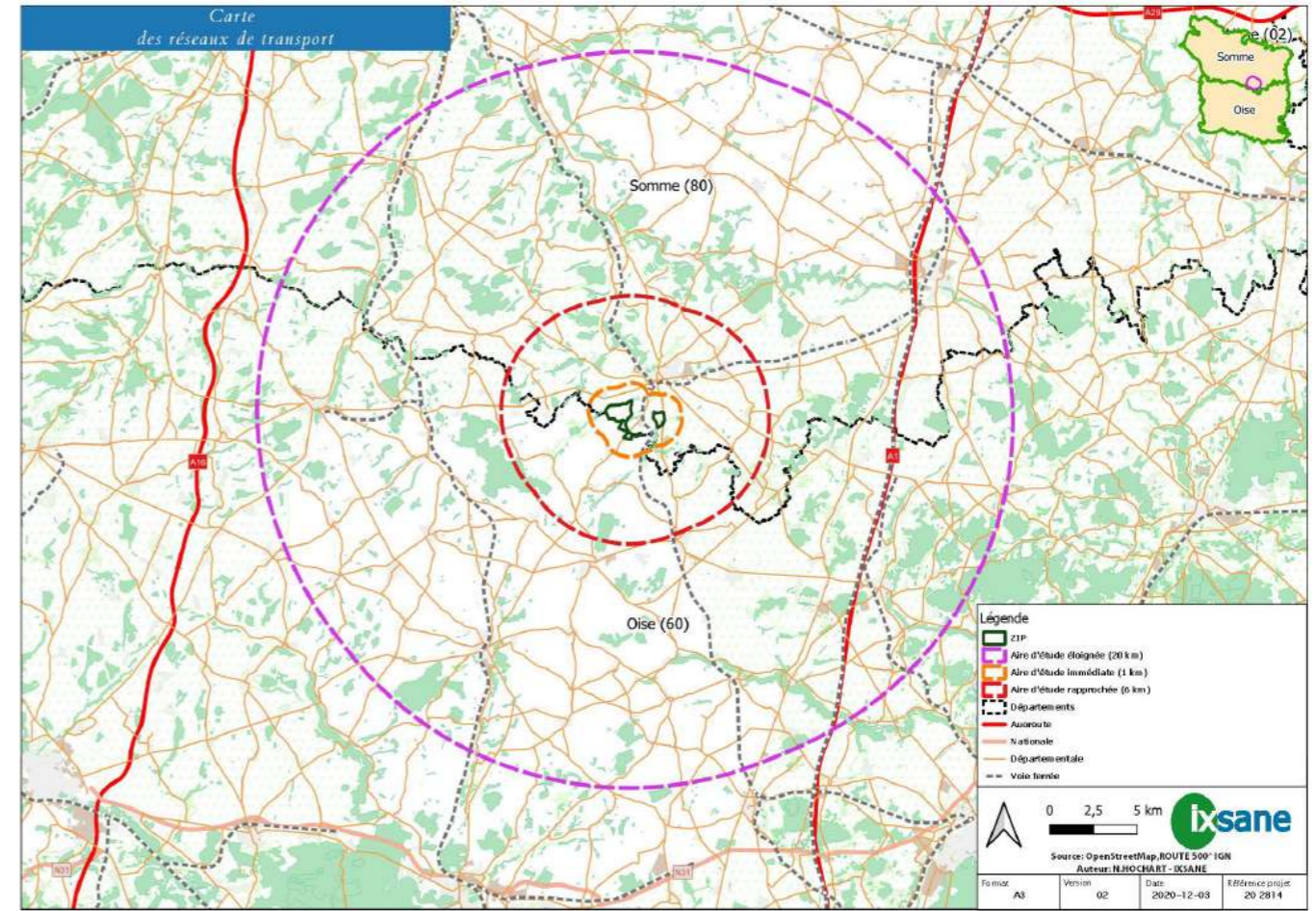
Pour la contrainte acoustique, une campagne de mesure a été réalisée du 24 juillet au 12 août 2020, elle consiste à la pose de micros en extérieur aux emplacements potentiellement les plus exposés, pour des mesures jours et nuits.



Localisation des points de mesure du bruit résiduel



Carte de l'emplacement de situation de l'habitat sur le secteur du projet éolien avec distances réglementaires.



Carte des réseaux de transport au sein du périmètre éloigné du projet

### b. Contraintes et enjeux techniques

Les projets éoliens sont soumis à un certain nombre de contraintes, qui sont prises en considération dès le début du projet, tout au long de son développement et même lors de son exploitation.

Parmi elles, celles qui sont les plus rigoureuses sont les contraintes techniques.

La première est l'éloignement aux routes.

Trois routes départementales, permettant de desservir les villages au centre urbain de Montdidier, se situent dans le périmètre immédiat de la ZIP :

- La RD 930 de direction ouest/est reliant Ferrières-en-Bray à Saint-Quentin et traverse la commune de Montdidier. Elle est localisée au plus près à 530 mètres au nord de la ZIP,
- La RD 329 de direction nord/sud reliant Albert à la sortie d'Ayencourt en direction de Royaucourt. Elle traverse la ZIP dans la partie sud-ouest,
- La RD 214 de direction nord/sud reliant Montdidier à Domfront. Elle est située à l'extrémité est de la ZIP.

En ce qui concerne les servitudes radioélectriques, une partie de la ZIP se situe dans la zone de protection délimitée par un cercle de 3000 mètres de rayon de la servitude PT1 du centre Radioélectrique de Montdidier/Moulin Cardenier.

TDF, le gestionnaire de la servitude PT1, indique que la réglementation a évolué et l'ensemble des servitudes radioélectriques de TDF ne sont plus applicables et que l'administration a engagé une procédure d'abrogation de ses servitudes.

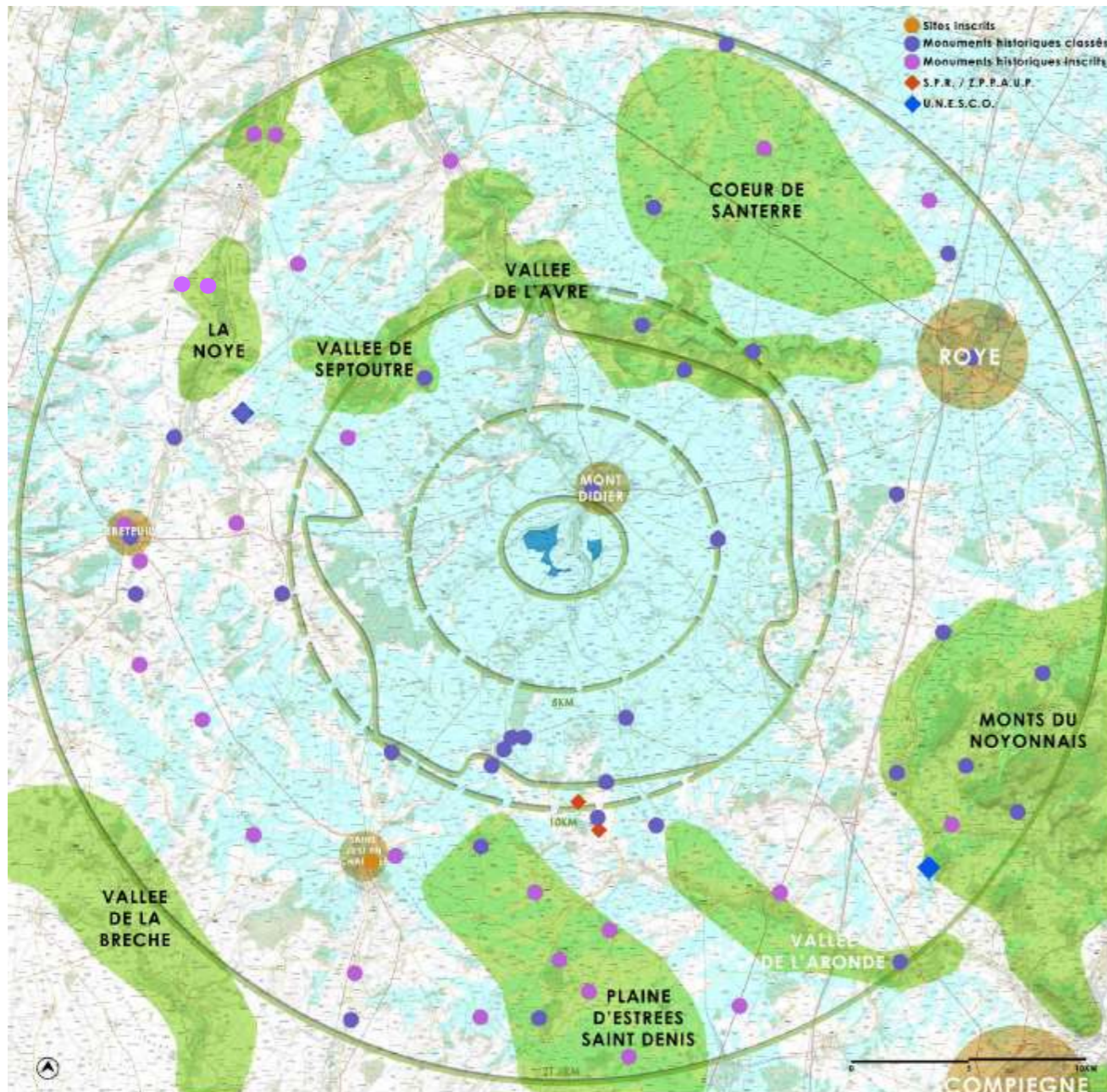
### c. Contraintes et enjeux paysagers

Parmi les points d'attention des études de projet éolien, l'impact paysager de nos projets est essentiel, surtout avec la hauteur des éoliennes actuelles.

L'étude d'Impact sur le paysage, du projet des Moulins du Monchel, s'est concentrée sur cet aspect et a ainsi identifié plusieurs éléments que nous allons expliciter dans cette partie.

Au regard du SRCAE de Picardie, le secteur d'étude se trouve au sein des secteurs à enjeux. Il est inscrit dans le périmètre à enjeu fort de Saint-Martin-aux-Bois, en limite de la zone d'enjeu très fort. Le SRCAE indique toutefois que le site se positionne dans une zone favorable à l'éolien sous conditions.

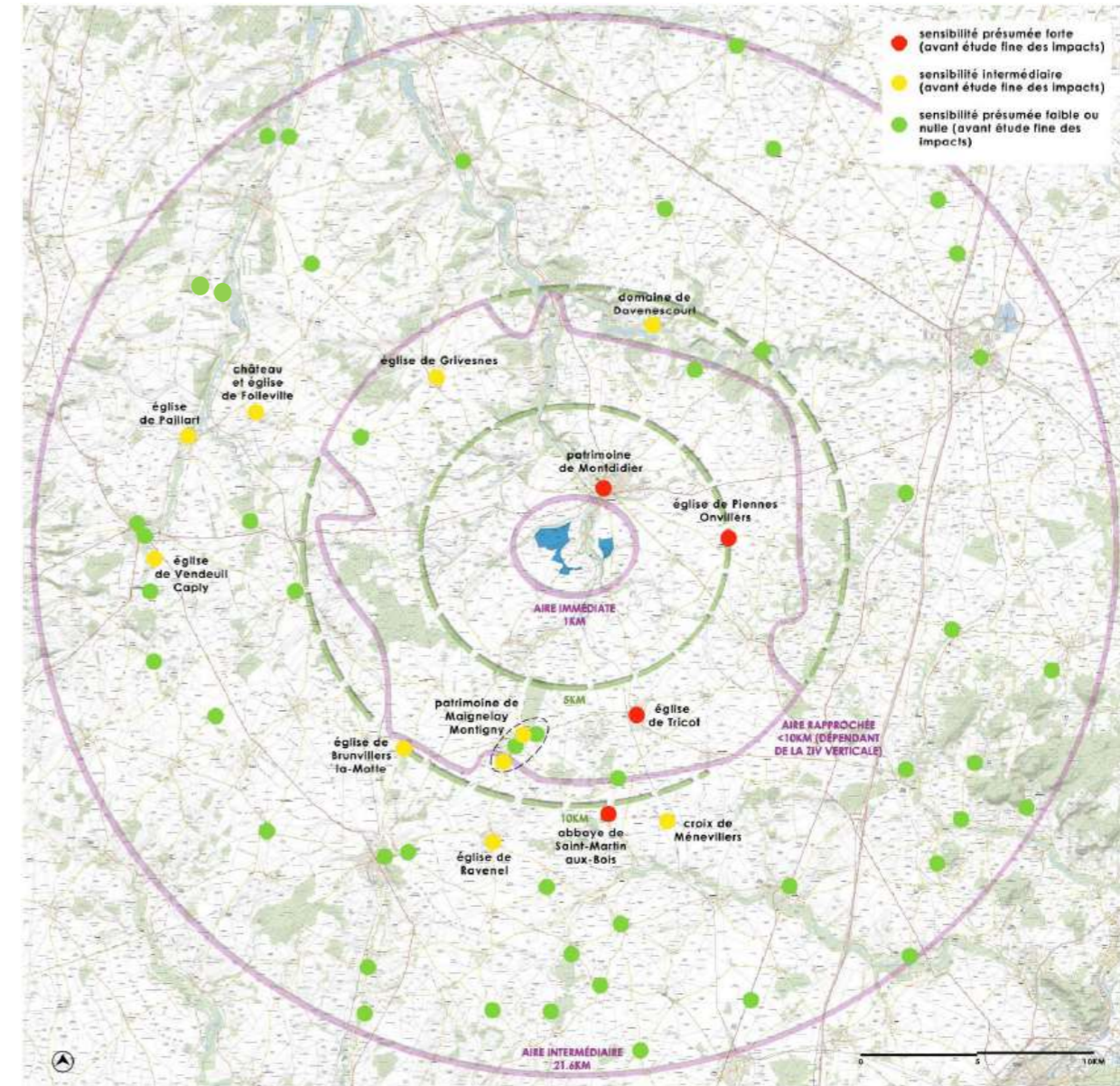
Dans le périmètre rapproché autour du projet, on dénombre 7 églises et 1 hôtel de ville. Au-delà du périmètre rapproché jusqu'à 20 km autour du projet, on dénombre 6 églises, 1 ancienne abbaye, 1 croix en pierre, 1 château et 2 ZPPAUP.



Carte du patrimoine

Un des enjeux mis en évidence par l'étude d'impact sur le paysage est celui des Monuments historiques avec principalement :

- L'église Saint Pierre, l'hôtel de ville et l'église Saint Sépulcre de Montdidier ;
- L'église de Piennes-Onvillers ;
- L'église de Tricot ;
- L'église Sainte Madeleine et de Montigny de Maignelay-Montigny ;
- L'église Saint Agnan de Grivesnes.



Carte du patrimoine sensible



#### d. Contraintes et enjeux écologiques

Dans l'étude d'impact environnementale des projets éoliens, le volet écologique se découpe en plusieurs parties que nous allons détailler ici :

##### Le volet Flore et Habitat :

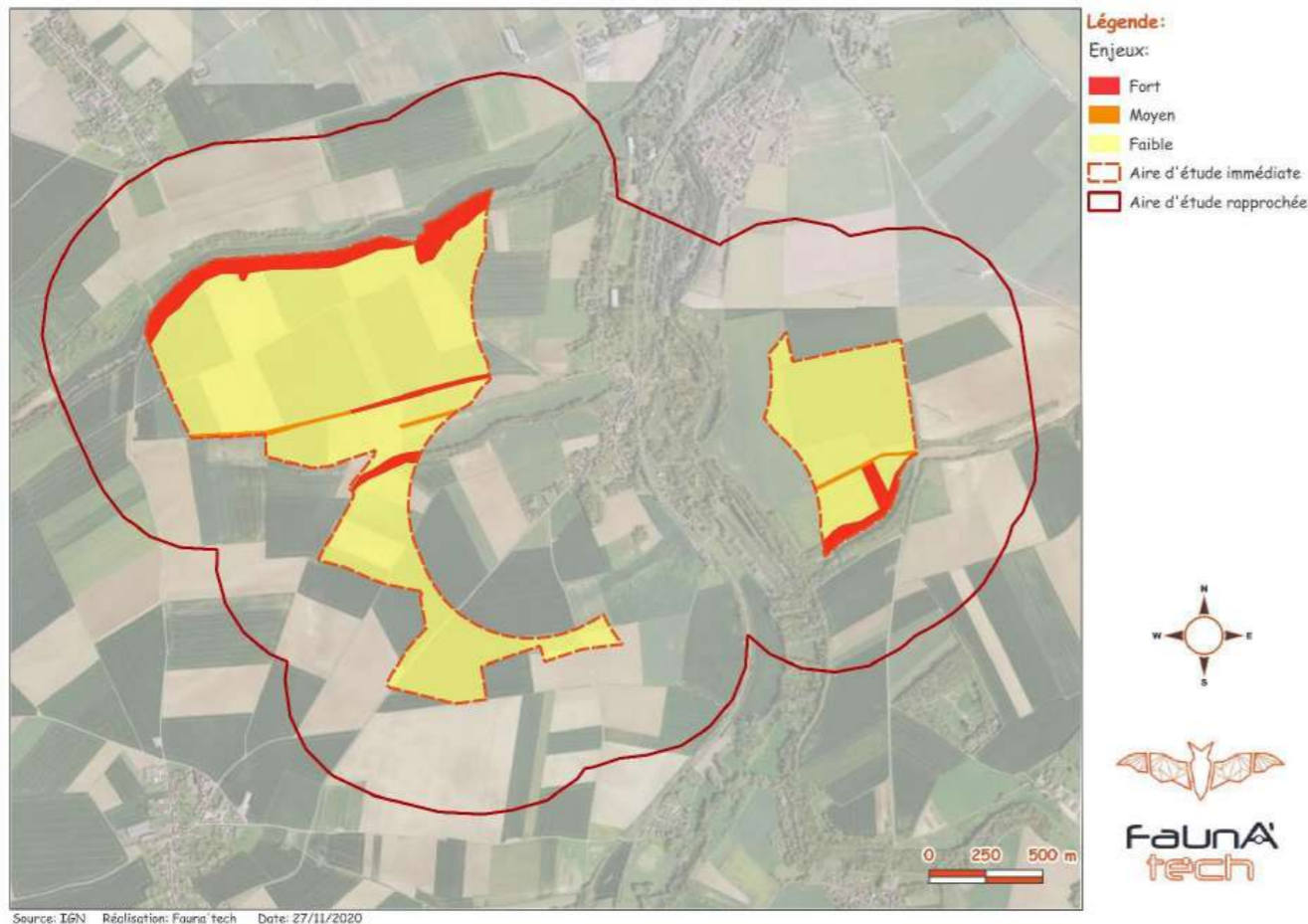
L'aire d'étude rapprochée se compose principalement de cultures, accompagnées de quelques boisements et de prairies. Aucun habitat remarquable n'a été identifié dans la ZIP.

Toutefois, une espèce floristique peu commune est considérée comme remarquable en raison de son statut d'espèce déterminante de ZNIEFF dans les Hauts-de-France : l'Alisier torminal (*Sorbus torminalis*).

Une espèce exotique envahissante a été recensée dans le boisement au nord-ouest de la ZIP. Il s'agit du Robinier faux-acacia (*Robinia pseudoacacia*).

##### Le volet Chiroptères :

D'un point de vue global, les enjeux chiroptérologiques les plus forts sont définis pour les linéaires boisés (haies et lisières) et les chemins agricoles, où les contacts et la diversité des espèces ont été les plus importants. On note également une sensibilité modérée pour la Pipistrelle commune le long de certains linéaires. Une sensibilité faible à très faible est attribuée aux autres espèces inventoriées.

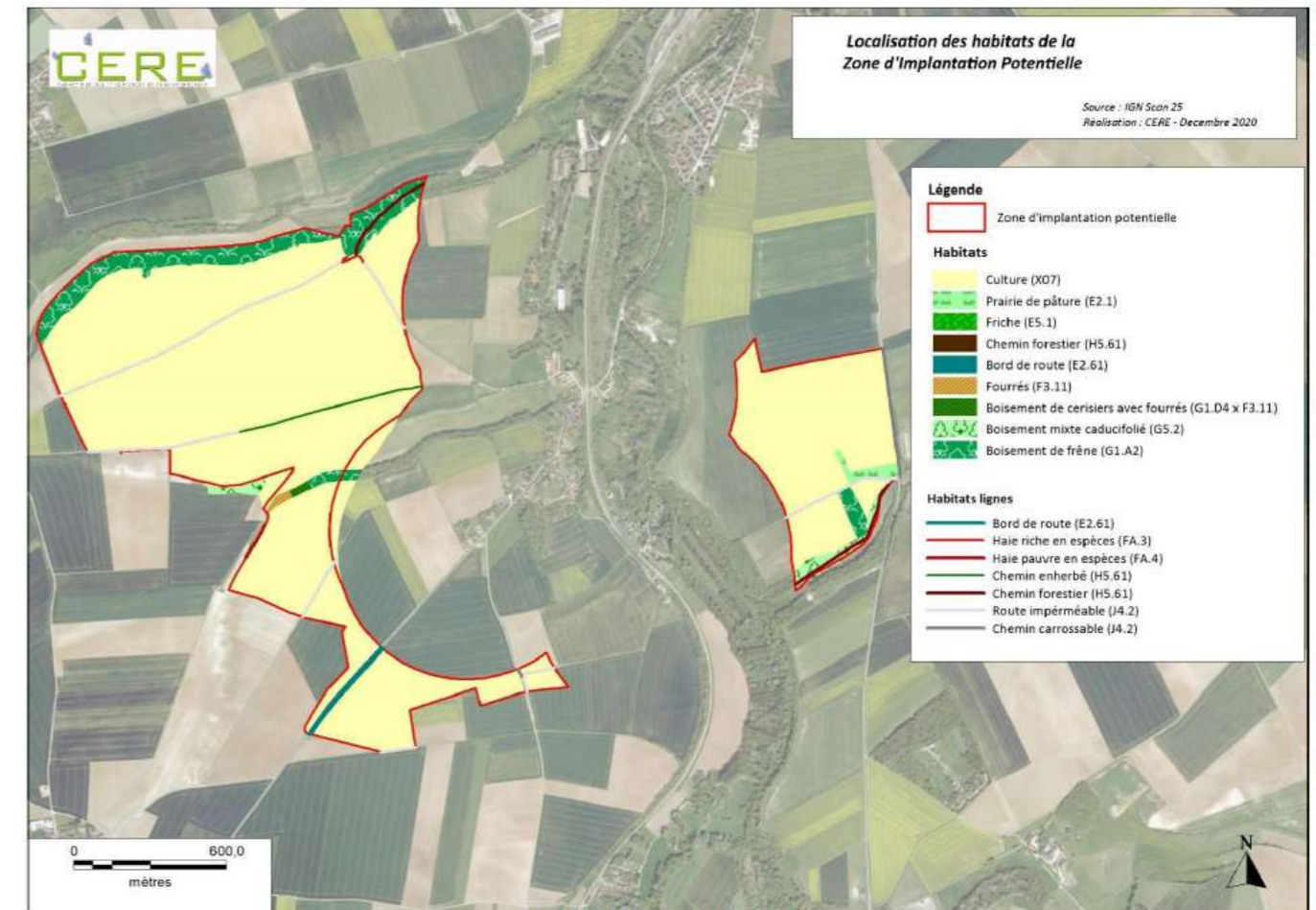


Carte de localisation des enjeux chiroptérologiques sur la zone d'étude pendant la période de mise-bas

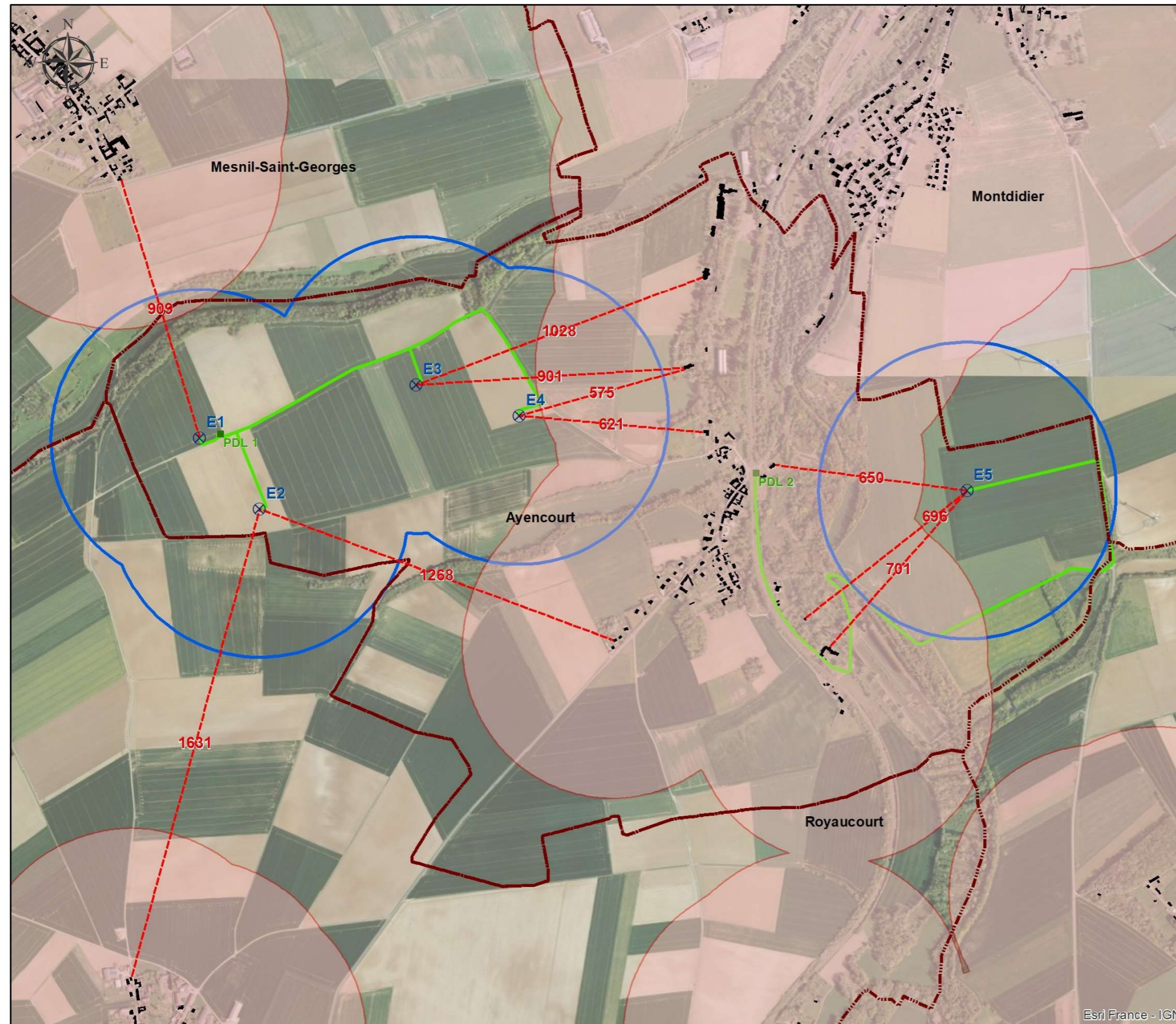
##### Le volet Avifaune :

Le site d'étude présente une diversité moyenne, aussi bien en migration, en hivernage qu'en reproduction.

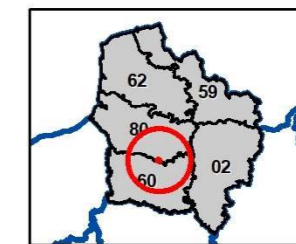
Sept espèces sont remarquables : le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Pluvier doré, le Goéland argenté, le Héron cendré, le Milan noir et le Vanneau huppé. Quatre de ces espèces sont inscrites sur l'annexe I de la Directive Oiseaux : le Busard Saint-Martin, le Busard cendré, le Pluvier doré et le Milan noir. Trois espèces très sensibles à l'éolien ont été identifiées sur le site d'étude : la Buse variable, le Faucon crécerelle et le Goéland argenté. Cependant, ces espèces sont également très mobiles et trouveront des habitats alternatifs facilement sur les abords du site.



Carte de localisation des habitats dans la zone d'implantation potentielle

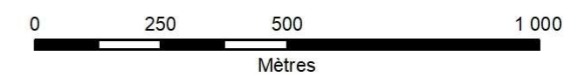


Distance aux habitations en mètres



- Habitations
- Périmètre de protection de 500m autour d'une habitation
- Aire d'étude (500m)
- Distance aux habitations
- Câblage inter-éolien
- Eolienne projetée
- Poste de livraison

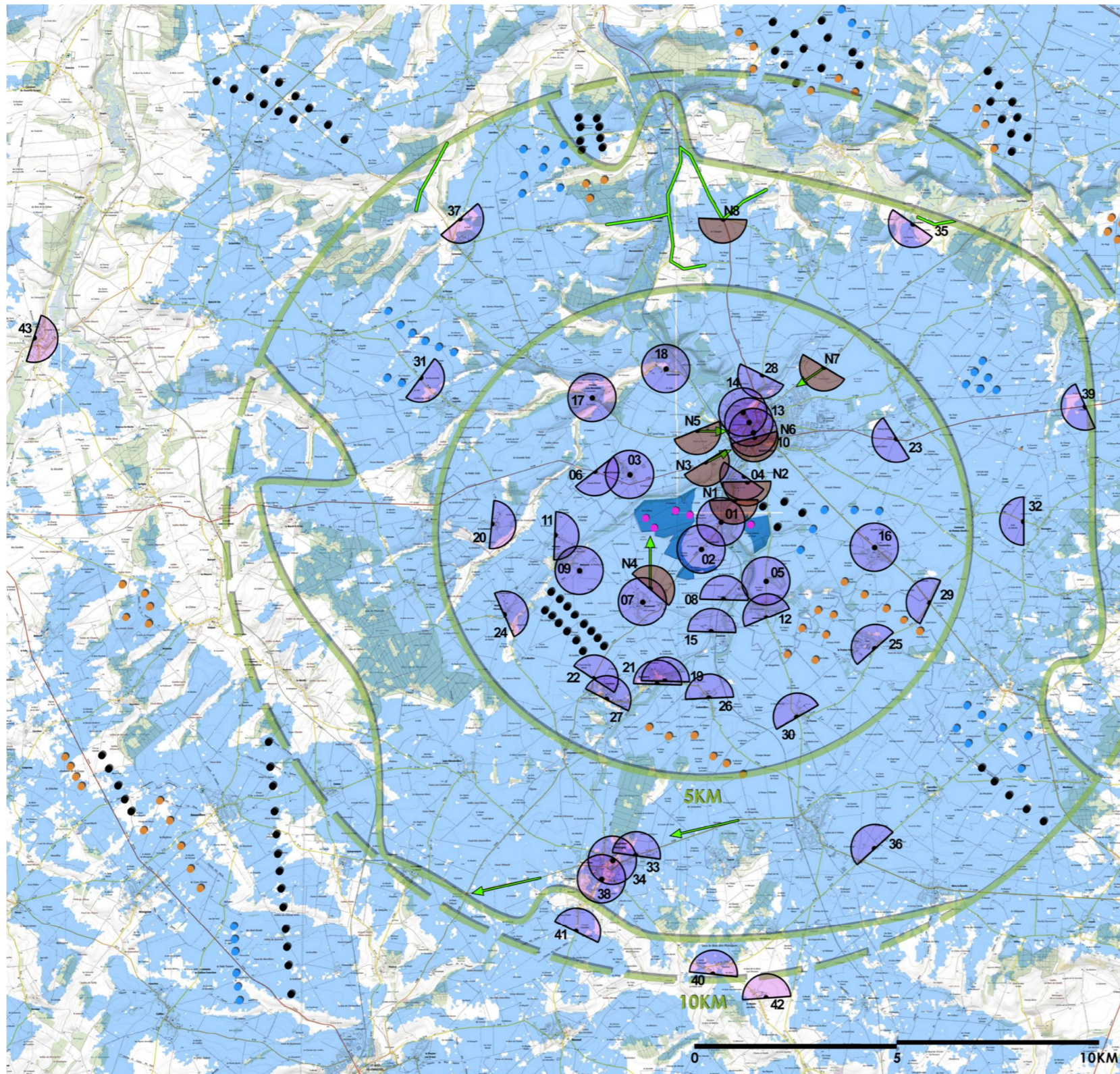
- E1 : 909 mètres**
- E2 : 1268 mètres**
- E3 : 901 mètres**
- E4 : 575 mètres**
- E5 : 650 mètres**

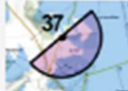







**1:15 000**

Réalisation : RPGLOBAL, 2021  
 Source de fond de carte : IGN Scan25® et Scan1000®  
 Source de données : IGN BD TOPO  
 Projection : RGF 93 Lambert 93

Carte indiquant les distances des éoliennes aux habitations les plus proches



-  Points de vues pour photomontages
-  Points de vues pour photomontages à 360°
-  Projet des Moulins du Monchel
-  Éoliennes construites
-  Projets éoliens accordés
-  Projets éoliens dont les dossiers de demande d'autorisation ont été déposés

Carte des photomontages, présentés par la suite, de leur numéro et de leur cône de visibilité.

## VIII-Photomontages

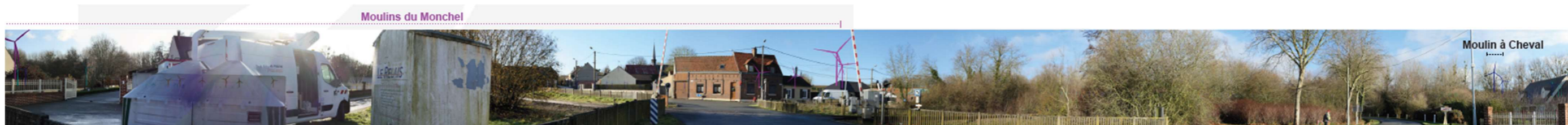
Dans cette partie, les principaux photomontages de l'étude d'impact du projet éolien des Moulins du Monchel sont abordés afin d'aider à se représenter l'intégration du parc éolien dans le paysage.

### a. PM 01 - Centre du village d'Ayencourt-le-Monchel

#### ETAT INITIAL 360°



#### ETAT PROJETE 360° COULEUR



ETAT PROJETE REALISTE 3 X 120 °

E5

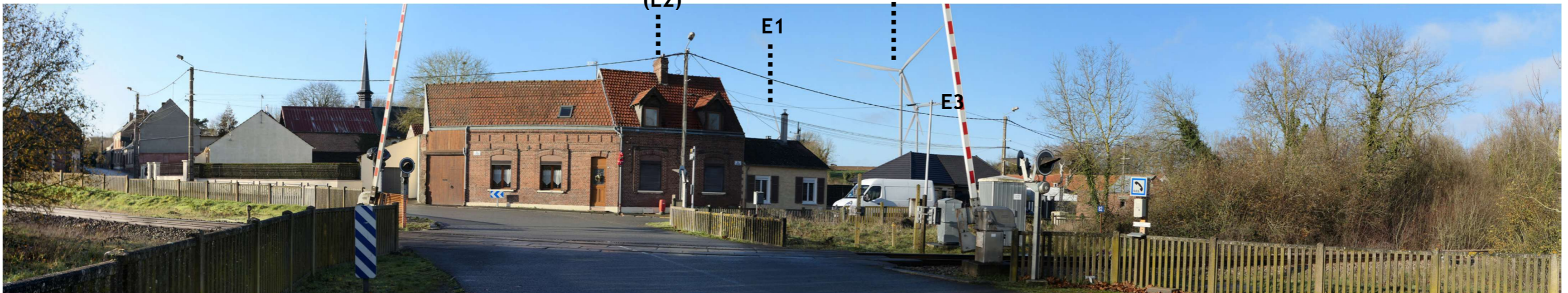


(E2)

E1

E4

E3



Moulin à Cheval

.....



b. PM 02 - Sortie Sud-Ouest D'Ayencourt-le-Monchel

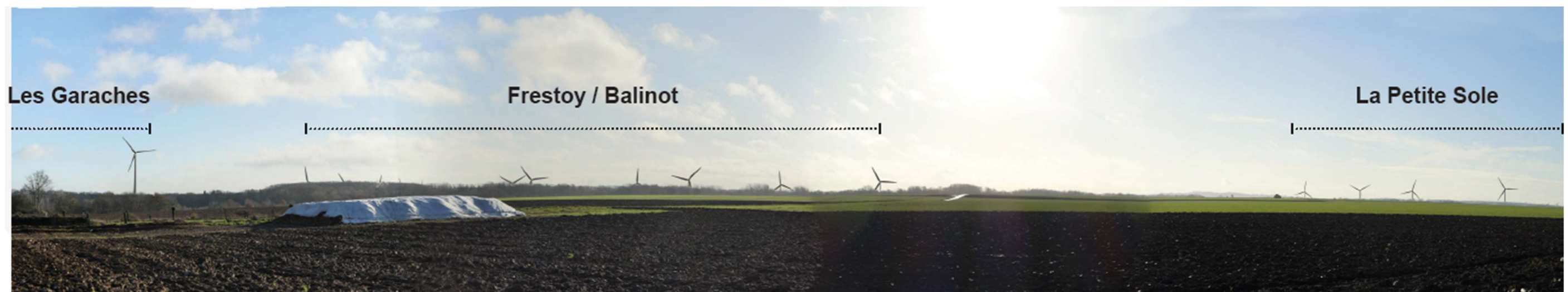
ETAT INITIAL 360°



ETAT PROJETE 360° COULEUR



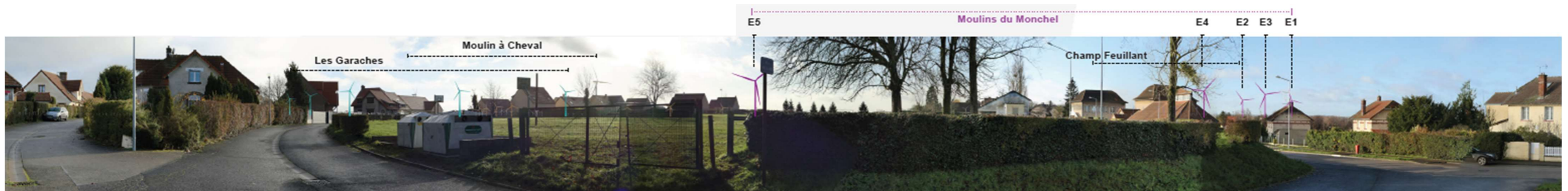
ETAT PROJETE REALISTE 3 X 120 °



ETAT INITIAL 220°



ETAT PROJETE 220° COULEUR



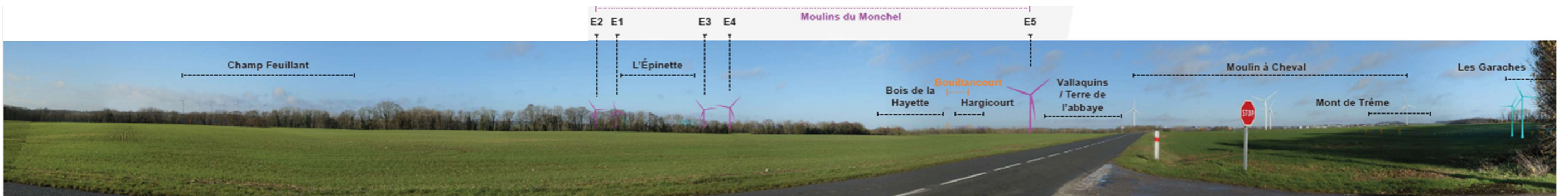


d. PM 05 - Bois Duponchelle de Ruberscourt

ETAT INITIAL 180°

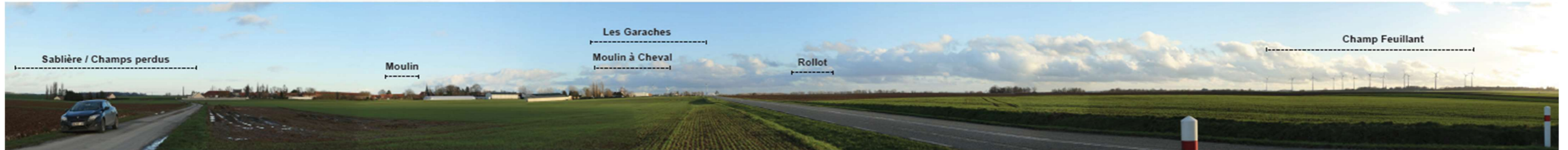


ETAT PROJETE 180° COULEUR

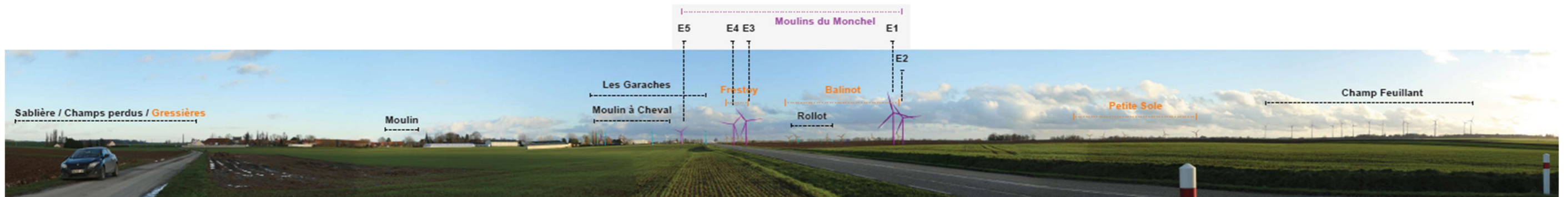


e. PM 06 – RD930 en sortie Sud de Mesnil-Saint-Georges

### ETAT INITIAL 215°



### ETAT PROJET 215° COULEUR



f. PM 07 – Centre du village de Royaucourt

ETAT INITIAL 360°



ETAT PROJETE 360° COULEUR



ETAT PROJET REALISTE 3 x 120°

E1

E2



E4



ETAT INITIAL 360°



ETAT PROJETE 360° COULEUR



ETAT PROJETE REALISTE 3 x 120°



h. PM 13 – Montdidier – Parvis de Saint Pierre

ETAT INITIAL 245°



ETAT PROJETE 245° COULEUR



i. PM 42 – Parc de l'Abbaye de Saint-Martin-Aux-Bois

ETAT INITIAL 245°



ETAT PROJETE 245° COULEUR





## IX- Mesures ERC

Comme toute activité humaine, la construction et l'exploitation d'un parc éolien entraîne une modification de l'environnement avec des conséquences pour la faune et la flore locale. La construction de ces machines, aux mêmes titres que celle des routes, des industries, des commerces, des lignes électriques, a un impact sur la biodiversité.

Pour RP GLOBAL France, les problématiques liées à la biodiversité et aux enjeux écologiques de leurs réalisations sont un axe de travail majeur, en perpétuelle remise en question. La loi encadre ces volontés de préservations par une haute exigence et des obligations d'études avancées pour éviter, réduire, ou compenser tout éventuel impact. Ici, les mesures prises pour le projet du parc éolien des Moulins du Monchel sont :

### Eviter :

- ☞ **Milieu naturel :**
  - Redéfinition des accès pour éviter une suppression de boisement le long d'un chemin lors du passage des pales
  - Adaptation du parc en une forme en grappe, plus favorable pour l'avifaune
  - Réduction de l'emprise des travaux
  - Absence d'utilisation de produits phytosanitaires en phase d'exploitation
  - Ecartement des boisements en haies favorables aux chiroptères
- ☞ **Paysage :**
  - Choix d'une implantation sous forme de grappe et abandon de la zone Sud, qui présentait des risques de forte visibilité
- ☞ **Milieu humain :**
  - Eloignement à plus de 500m des habitations

### Réduire :

- ☞ **Milieu naturel :**
  - Adaptation des modalités de circulation des engins de chantier
  - Utilisation dans la mesure du possible des chemins existants pour l'accès aux éoliennes, en phase travaux
  - Limitation des emprises des travaux
  - Dispositif de lutte contre les pollutions en phase travaux (aire étanche, stockage de produits polluants...)
  - Dispositif de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes
  - Dispositif de repli du chantier (déconstruction des installations temporaires)
  - Travaux de terrassement en dehors de la période de reproduction de l'avifaune (mi-mars à fin juillet)
  - Empierrement de la plateforme de montage pour éviter d'attirer les espèces à enjeu
  - Eloignement des zones à enjeu (haies, boisement)
  - En faveur des chauve-souris, obturation des aérations des nacelles, limitation de l'éclairage nocturne et maintien d'une garde au sol sous les pales d'un minimum de 30m
  - Bridage des machines en faveur des chiroptères
- ☞ **Milieu humain :**
  - Bridage acoustique lors des dépassements des émergences réglementaires (mesure en phase d'exploitation)

### Compenser :

L'accent ayant été mis préférentiellement sur les séquences d'évitement et de réduction des impacts. Cependant, en raison de la destruction de 1,7 hectares d'habitats favorables aux busards, une friche prairiale, d'une superficie de 1,9 hectares sera mise en place à 2 km au sud du parc éolien.

Par ailleurs, des mesures de suivi environnemental seront mise en place, conformément à l'arrêté du 22 juin 2020 « portant modification des prescriptions relatives aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement ».

Ce suivi vise notamment à estimer la mortalité de l'avifaune et des chiroptères, et doit débuter dans les 12 mois qui suivent la mise en service, avec un renouvellement tous les 10 ans d'exploitation à minima. Un suivi écologique annuel de la parcelle prévue pour la compensation est également prévu.

Enfin, un suivi acoustique sera également réalisé afin de s'assurer de la conformité des niveaux sonores, et le cas échéant, de revoir le plan de bridage initial.

Les coûts de ces mesures sont pris en charge par la SARL Les Moulins du Monchel et RP GLOBAL France.

## X- Mesures d'accompagnement

En parallèle des mesures de la séquence ERC, des mesures d'accompagnement, visant à participer à l'amélioration du cadre de vie des habitants et l'intégration du projet éolien sur le territoire, ont été définies :

### ☞ Mise en place d'un fond de plantation pour les communes les plus proches

Cette mesure est à destination des habitants les plus impactés visuellement, mais également des voies d'accès concernées par une co-visibilité. Ce fond sera déployé sur les communes d'Ayencourt-le-Monchel, Royaucourt, Rubescourt et Mesnil-Saint-Georges.



Proposition de mise en place d'un fond de plantation : cas sur Ayencourt-le Monchel

☞ **Valorisation du circuit pédestre du Chemin du Souvenir de la bataille de la Somme (mesure en phase d'exploitation)**

Ce chemin de randonnée parcourt le plateau où s'implante le projet. Il est proposé d'installer un panneau complémentaire de format A0 explicitant l'évolution du site avec un point d'arrêt pour les promeneurs composé de deux bancs.



Exemple de panneaux complémentaires ou de signalétique

☞ **Accompagnement pour l'acquisition d'un véhicule électrique (mesure en phase exploitation)**

Il est prévu l'accompagnement pour l'acquisition d'un véhicule électrique, et la mise en place d'une borne de recharge dans le centre-ville d'Ayencourt-le-Monchel, alimentée par le projet.

☞ **Financement d'une inspection des réseaux d'adduction d'eau (mesure en phase exploitation)**

Il est prévu le financement par le projet, d'une inspection des réseaux d'adduction d'eau au niveau du réseau communal d'Ayencourt-Le-Monchel, participant ainsi à la sécurisation et l'entretien des installations de captage d'eau.

## XI- Le futur parc éolien

### a. La pré-construction

RP GLOBAL France assure le suivi de ses projets sur l'intégralité du process. Ainsi, très en amont, le service construction est impliqué dans le développement de chaque projet. Un chargé de mission construction est mis à disposition du chef de projet afin de l'épauler sur certains éléments techniques et préparer le terrain pour fluidifier la passation du projet à travers les différentes étapes clefs.

Ce fonctionnement, très transverse à travers les services, est une volonté forte pour RP Global. Derrière chaque porteur de projet, différentes personnes de différents services avec des compétences complémentaires assistent la phase sensible du développement.

La pré-construction est une compétence internalisée au sein de la société RP Global. Elle implique entre autres : Les études de sol, les études de dimensionnement des fondations, le levé topographique, les mesures acoustiques, les calculs de productivité, les recalages et divisions cadastrales et les choix matériaux/matériels et méthodologie de la construction à venir.

#### ➔ Les études de sol :

L'analyse du terrain supportant les éoliennes est cruciale. Cette étape ne doit pas être négligée et elle doit être réalisée en amont. Assisté d'un géotechnicien indépendant, le chargé de pré-construction met en œuvre une série d'essais in-situ et en laboratoire afin de définir précisément les caractéristiques du terrain. Durant cette étape, des forages sont réalisés sur site, des échantillons sont prélevés, etc.

Capacité portante du sol, absorption de l'eau par le sol, tests d'agressivité des sols, toutes ces données doivent aider au dimensionnement optimal de la fondation.

#### ➔ Les études de dimensionnement :

Pour conclure sur la dimension définitive de la fondation, les études de sol doivent être mises en perspective avec les descentes de charge de la turbine. Les calculs sont réalisés par un bureau d'ingénierie indépendant en fonction des critères de soulèvement, du poids de la turbine, des contraintes de fonctionnement et même de la poussée d'Archimède !

#### ➔ le levé topographique :

La topographie du terrain est aussi importante aux ingénieurs éoliens qu'aux militaires. La bonne connaissance des pentes naturelles du site permet de faire une gestion efficace de l'eau de ruissellement, l'équilibrage des déblais/remblais, la gestion des talus et de réaliser des travaux au plus proche des besoins propres au site.

Le levé topographique est réalisé par un géomètre expert indépendant pour un levé précis et impartial. C'est effectivement, sur cette base, que sont réalisées les divisions cadastrales.

#### ➔ les mesures acoustiques :

La réglementation française est très stricte lorsqu'il s'agit de l'acoustique d'un projet éolien. Chez RP Global nous portons une attention particulière à respecter la réglementation en vigueur à chaque étape du projet. En éolien, la notion d'émergence de bruit (par rapport au bruit ambiant) est primordiale. RP Global mandate, pour chaque projet, un bureau d'étude acoustique indépendant pour un rapport impartial. Lorsque des émergences de bruit sont mesurées en dehors de la réglementation, l'exploitant du parc doit réduire la vitesse de rotation du rotor ou même arrêter la machine. Ces « bridages » acoustiques sont estimés par calcul en amont du projet. Une campagne de mesure du bruit ambiant est également réalisée en amont. Lorsque le projet est en fonctionnement, nous contrôlons par une campagne de mesure, in situ, l'efficacité des mesures mises en place. Le cas échéant, nous réalisons des ajustements.

Cette étape est suivie par le chargé de mission construction en binôme avec le service développement (pour les mesures amont) et avec le service exploitation (pour les mesures en production). Tous ces services sont internalisés chez RP Global.

### ↳ Les calculs de productivité :

L'analyse du terrain porte également sur la mesure du gisement de vent. Dans la majorité des cas, un mât de mesure est installé à un emplacement stratégique du projet. Les données de vents (orientation du vent dominant, force du vent, etc.) sont des critères pris en compte au début de l'établissement du projet.

Plus tard dans le process, le choix du type d'éolienne (puissance, modèle, système de production) est conditionné par l'analyse fine des données de productible. Un bureau d'étude indépendant est mandaté pour réaliser les simulations d'énergie produite en fonction des choix de la turbine.

La priorité pour RP Global est un choix judicieux pour réduire toujours plus leur impact et installer le type d'éolienne le plus adapté au site. La philosophie que nous prônons sur chacun de nos projets n'implique pas l'éolienne la plus grande possible mais simplement un équilibre : réduction des coûts de l'éolien / production optimisée d'énergie renouvelable.



### ↳ Les recalages et divisions cadastrales :

L'adaptation du projet dans son environnement est d'une importance capitale. La bonne insertion du projet réside notamment dans son implantation millimétrée sur le territoire. Fort de son expérience, RP Global, connaît, comprend et compose avec les contraintes locales sur chacun de ses projets.

Lors de l'étape du recalage cadastral et des divisions, les enjeux locaux sont au cœur de nos préoccupations à chaque instant. Ainsi, nos process de réalisation, l'organisation de nos travaux et les designs choisis prennent en compte les obligations et les suggestions des différents acteurs du projet : service départemental des voiries pour les accès de site, design des accès et plateformes en accord avec les méthodes de culture de la zone, planning travaux en accord avec les obligations environnementales et culturelles, etc.

### b. La construction

Depuis ses débuts, RP Global a toujours souhaité internaliser la compétence construction au sein de ses services. Ainsi, le process de construction suit un schéma précis sur chacun de nos projets. La réalisation des travaux peut se résumer en 5 grands pôles :

1. Routes et Plateformes ;
2. Génie Civil ;
3. Câbles ;
4. Poste de Livraison ;
5. Turbines.

Chaque pôle de compétence est réalisé (pour la majorité des cas) par des entreprises différentes avec un enchaînement des tâches très précis à savoir :



Les connexions inter-éoliennes consistent en la mise en place d'un réseau de câblage entre les turbines. Ainsi, cette mission est souvent réalisée en premier. Les éoliennes sont connectées entre-elles par un câble électrique (production et consommation), un câble de fibre optique (communication) et un câble de mise à la terre (pour dissiper la foudre par ex.). Les réseaux peuvent être réalisés plus tard dans le process puisqu'ils passent majoritairement à travers champs. Ainsi, si besoin, cette étape peut être adaptée par rapport aux cultures et à la saisonnalité du lieu. Les réseaux sont enterrés à 1,20m de profondeur.



La réalisation des routes et plateformes correspond à rendre le site accessible pour les étapes suivantes. Nous privilégions les pistes existantes, cependant le cas échéant, nous pouvons également créer des accès de toutes pièces. Durant cette étape, les chemins sont travaillés de manière à obtenir une largeur de 5m et une résistance suffisante pour soutenir les convois éoliens.

Lors du travail sur les routes du site, RP Global s'engage à appliquer une charte qualité/environnement imposant la méthodologie suivante :

- La couche de roulement (partie supérieure de la chaussée) sera identique à l'initiale
- En cas d'absence de couche de roulement, la création sera réalisée en matériau granulaire

- La méthodologie de renforcement de la structure implique l'utilisation du terrain en place ou l'apport de matériaux granulaires provenant de carrières locales.

Cela se traduit par les exemples suivants :

- Remplacement d'une piste enrobée par une piste plus résistante également en enrobé ;
- Remplacement d'une piste enherbée par une piste en matériau granulaire ;
- Renforcement de la piste par un traitement de la terre en place avec chaux/ciment.

Lorsque la méthode chaux/ciment est impossible, le matériau granulaire provient d'une carrière locale.

A l'achèvement des pistes et plateformes, l'étape suivante consiste en la réalisation des travaux de génie civil. Ainsi, le confortement de sol est réalisé (pieux, inclusions rigides ou substitution). Puis le ferrailage est réalisé avant le bétonnage du massif. L'étape final consiste au remblaiement de l'excavation.



Quelques chiffres clé sur les fondations :

- Dimensions comprises 16 et 25m de diamètre ;
- Volume compris entre 400 et 800m<sup>3</sup> de béton ;
- Profondeur de la fondation : autour de 3m ;
- Poids d'aciers du ferrailage : compris entre 40 et 70T.

Lorsque la mission du génie civil s'achève, les pistes (du site précédemment réalisé) sont fortement dégradées par le passage des convois (béton & acier). Ainsi, les pistes sont remises en état durant un travail beaucoup plus court que leur création mais néanmoins nécessaire. Cette phase est également le moment adéquat pour les derniers ajustements avant la livraison des composants de l'éolienne.

Le site éolien est ainsi prêt à recevoir les composants de l'éolienne. La phase « turbine » se divise en plusieurs sous-missions telles que : livraison, grutage, assemblage, raccordement, mise sous tension, contrôle, etc.

L'éolienne est livrée par convois exceptionnels : tronçons de tour (4 à 5), pales (3), nacelle, hub (nez du rotor), cellules électriques et parfois une boîte de vitesse ou un rotor. Les composants sont grutés et assemblés sur site. Il faut approximativement 3 jours pour gruter tous les composants et 1 mois d'assemblage, de mise en service et tests avant de considérer la turbine en phase de production.

Lorsque la mise en service des turbines est réalisée, les travaux de remise en état du site interviennent. Les éoliennes injectent de l'énergie sur le réseau et il est temps pour les équipes de construction de laisser place à l'équipe d'exploitation. Avant cette passation cruciale dans la durée de vie d'un projet, les routes et plateformes doivent être remises en état.

En effet, la circulation des convois endommage les pistes et les plateformes. Ces éléments sont remis au propre. Les surlargeurs dans les virages sont démantelées et les dernières finitions sont apportées au site.

L'objectif premier pour RP Global est de livrer à l'exploitation et aux autorités locales un site fonctionnel et dans le meilleur état possible.

Le poste de livraison est un bâtiment installé sur tout projet éolien. Notre projet en compte deux qui mesurent chacun 27m<sup>2</sup> (3x9m). Ce bâtiment accueille l'ordinateur de supervision du parc, le compteur électrique, etc. Ce bâtiment est la limite entre le réseau publique (ENEDIS) et le réseau privé (RP Global). Le bâtiment est la plupart du temps préfabriqué en usine. Ainsi, les travaux sur site ne durent que quelques heures (grutage et raccordement des réseaux). Le bâtiment peut arriver à différentes étapes du projet (ne fait pas partie du chemin critique du planning) mais l'essentiel est de l'avoir lors de la mise en production.



### c. Sécurité, qualité, environnement, à tout instant

#### ➔ Sécurité :

La sécurité est un volet toujours très plébiscité chez les développeurs éoliens mais pour RP Global ce n'est pas qu'un élément de langage. Lors de la construction, un organisme indépendant (Apave, Dekra, Socotec par ex.) missionne un agent responsable du suivi du projet (C SPS), cette mission étant une obligation légale pour les projets de moyenne et grande envergure. Cependant, RP Global a toujours souhaité aller plus loin dans la démarche. Ainsi, notre politique HSE inclut également une deuxième mission : La mission « prévention », assurée par un organisme indépendant mais un interlocuteur différent du précédent.

La mission « prévention » est plus stricte que le minimum légal. Elle encadre les travaux mais effectue de la prévention des risques, des ¼ d'heure sécurité, met en place des process et travaille de concert avec tous les acteurs du projet. Après-tout, il a toujours été de l'intérêt du maître d'ouvrage de s'investir dans la sécurité. Pour RP Global, cela a toujours paru comme une évidence.

#### ➔ Qualité :

Le bâtiment, les travaux publics, les ouvrages d'art, les parcs éoliens, les règles de l'art s'appliquent à chaque étape du projet. En plus des contrôles obligatoires normés par les différentes réglementations de la construction, nous avons mis en place des process très complets pour le suivi d'un projet dans ses moindres détails. Les successions de tâches sont ponctuées de points d'arrêts puis de contrôles et de validations indépendantes. Les entreprises sont sélectionnées sur le sérieux de leur travail et non pas uniquement sur le critère du prix. RP Global a toujours souhaité maintenir une relation de confiance sur le long terme avec ses partenaires.

#### ➔ Environnement :

La problématique environnementale est la raison même de la création d'un parc éolien. Durant l'étape de la construction, des procédures de revalorisation des déchets sont mises en place : les déchets du quotidien sont triés, les matériaux DIB, acier, produits dangereux sont revalorisés ou retraités dans des usines spécialisées.

La bonne exécution du respect des règles environnementales est une priorité pour nous également. La pollution des eaux, des sols, la protection des espèces, etc... sont des missions au cœur de nos priorités. RP Global a toujours mais également continuera toujours de mandater un écologue pour le suivi de ses projets.

#### d. L'exploitation de nos parcs

RP GLOBAL France assure le suivi des parcs éoliens après leur mise en service. Mis en place à l'origine pour exploiter et suivre le fonctionnement des ses propres parcs éoliens, le service exploitation, assuré par une équipe dédiée, réalise aussi ces tâches pour le compte d'autres propriétaires de parcs éoliens ne disposant pas de cette compétence ; actuellement pour 5 éoliennes dans le département du Nord (59) pour 11 MW et 4 éoliennes dans le département des Deux-Sèvres (79) pour 12 MW.

L'équipe s'assure du bon fonctionnement et du bon état des parcs sous sa responsabilité, dans le respect :

- De la sécurité des personnes et des sites d'implantations des éoliennes ;
- Des lois et réglementations ;
- Des valeurs portées par la société RP GLOBAL.

RP Global assure ainsi :

##### ➔ La gestion technique des sites :

- Surveillance à distance des parcs 7j/7 et astreinte 24h/24h (HTA) ;
- Suivi des interventions et maintenances des éoliennes et de l'installation électrique haute tension/basse tension ;
- Mise en place de systèmes techniques (DEIE, système de contrôle, anti-intrusion, matériel de supervision).

##### ➔ La gestion du raccordement au réseau :

- Nous sommes les interlocuteurs auprès d'ENEDIS, EDF et SICAE-Oise. Inscrits dans la convention d'exploitation ;
- Personnel formé aux manœuvres de couplage/découplage du réseau haute tension (à distance, manuellement) ;
- Gestion et facturation mensuelle de l'électricité produite.

##### ➔ La gestion administrative et financière

- Gestion des contrats de maintenance avec le constructeur des éoliennes ;
- Organisation des maintenances des installations annexes aux éoliennes (poste de livraison électrique, filtres) ;
- Rapports et synthèses mensuels et annuels (performances, compteurs, pertes, disponibilité...).

##### ➔ La relation locale

- Relation auprès des administrations, services publics, propriétaires, exploitants agricoles, élus, etc... ;
- Réponses DICT (gestionnaire du réseau interne HTA enfoui) ;
- Gestion des baux, loyers, indemnités et garanties de démantèlement.

##### ➔ Le suivi ICPE (sécurité et environnement) :

- Suivi de l'impact acoustique (état des pales, paramétrages des bridages, etc.) et du balisage aérien ;
- Rédaction des plans de prévention ; interlocuteur du SDIS ;
- Organisation et suivi des mesures environnementales (oiseaux, chauve-souris, paysage, réception TV) ;
- Organisation et suivi de l'entretien des accès, plates-formes et espaces verts ;
- Organisation des inspections réglementaires (palans, échelles, élévateurs, équipements électriques, extincteurs).

Cette liste est loin d'être exhaustive étant donné les spécificités de chaque site ; ce qui impose une disponibilité et une flexibilité particulière propre à la maintenance/exploitation.

Les personnels sont issus de formations techniques et scientifiques (ingénieurs et techniciens compétents dans les domaines électrotechnique, mécanique, mesures de vent, génie civil...). RP GLOBAL étant un groupe familial

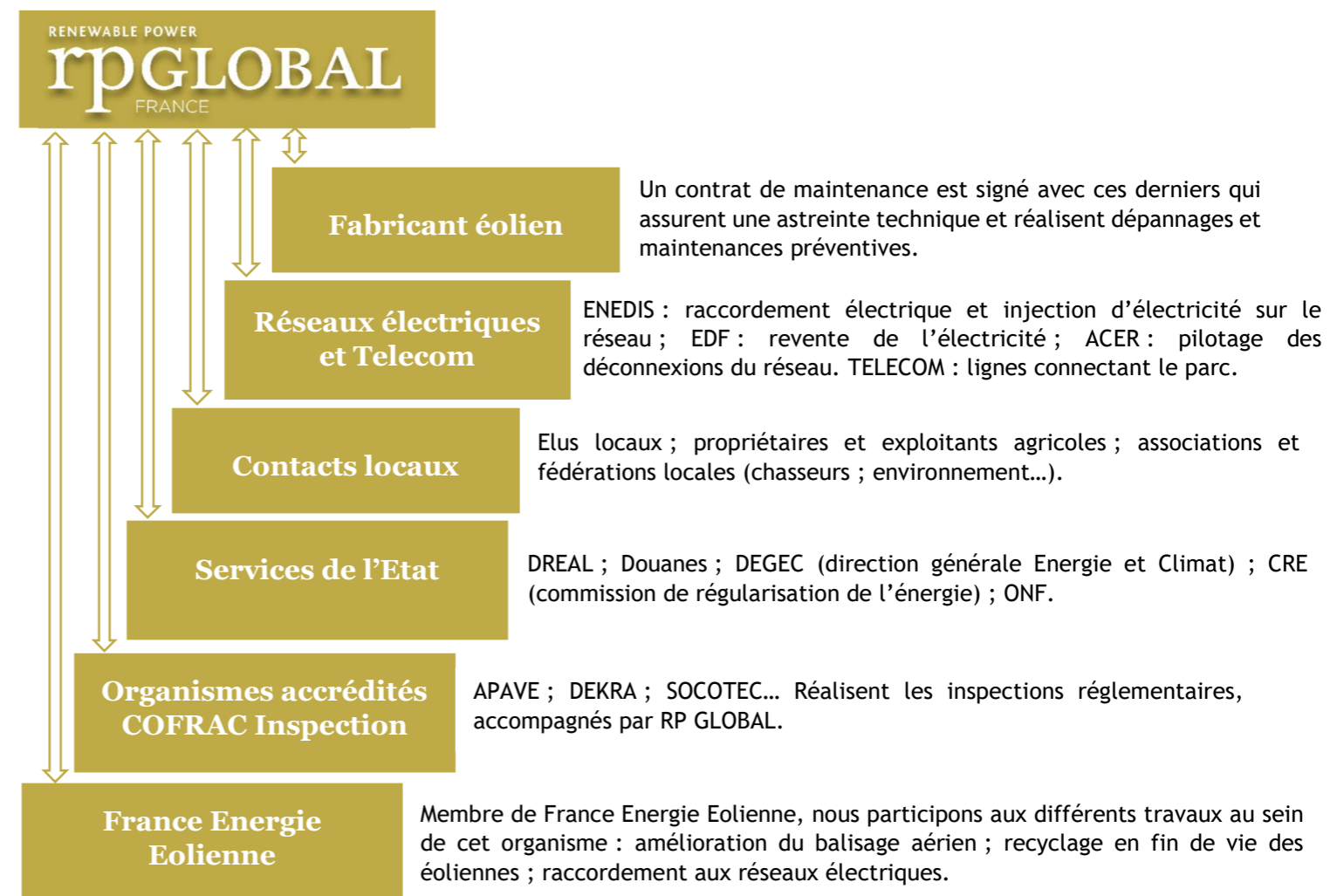
présent dans plusieurs pays ; nous n'hésitons pas à partager nos expériences et à faire appel aux compétences de nos collègues de l'étranger.



Implantations du groupe RP GLOBAL dans le monde

#### e. Articulations des principaux intervenants

RP GLOBAL France est l'interlocuteur privilégié des principaux acteurs en relation avec le parc éolien.



## f. Moyens humains et techniques mis en œuvre

Les éoliennes sont à l'écart des zones urbanisées et ne nécessitent pas de présence permanente de personnel. Nous sommes néanmoins présents physiquement, au minimum, une fois par mois sur chaque site. Dans tous les cas, chaque fois qu'une présence humaine est requise. Les accompagnements sont réalisés par du personnel RP GLOBAL. A ce titre, ce personnel est formé :

- Aux risques électriques (habilitations haute tension).
- Aux risques du travail en hauteur (port du harnais et évacuation d'urgence d'une éolienne).

La société **ALPIC** atteste que >>>

Nom: [REDACTED] Prénom: [REDACTED]

Employé par: RP GLOBAL FRANCE

Fonction: [REDACTED]

Date Formation: [REDACTED] Durée (H): 14

Intitulé: Travail en hauteur sur éolienne et évacuation

...est apte à assurer sa sécurité conformément à la formation notée ci-dessus

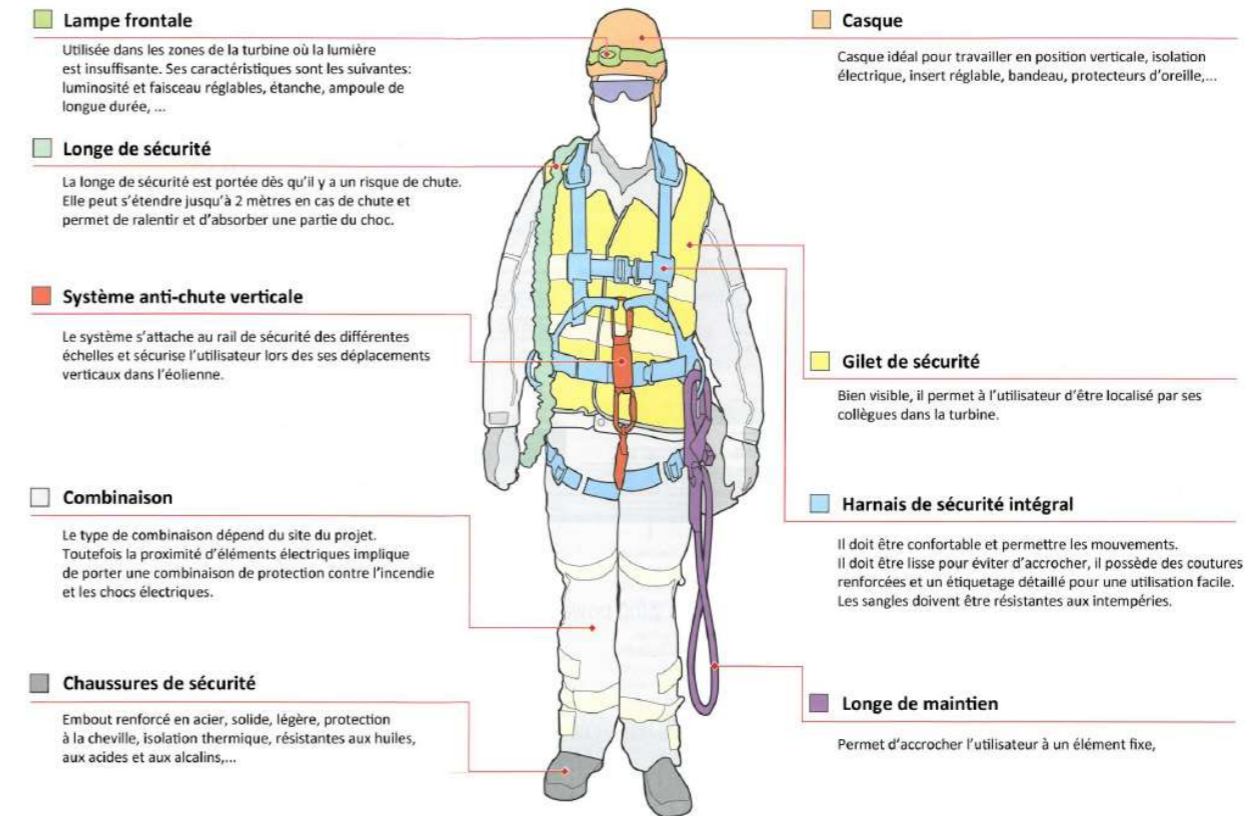
Signature du titulaire: [REDACTED]

Art 24323-10 du code de travail: la formation au port d'un EPI doit être renouvelée aussi souvent que nécessaire.

**ALPIC**  
 services de formation  
 Tél: +33(0)4 78 01 08 30  
 Fax: +33(0)4 78 01 12 00  
 Email: alpic@alpic.fr  
 www.alpic.fr  
 100 rue de la République - 33000 BORDEAUX  
 SIREN: 422 000 000 - N° de TVA: 212 000 000



Le personnel est, en outre, équipé de tous les EPI nécessaires :



Les éoliennes ainsi que le poste de livraison électrique sont surveillées et pilotées à distance : des lignes ADSL sont installées et permettent une connexion 24h/24 ; 7j/7. Il est possible de voir le fonctionnement du parc en temps réel, d'arrêter et de redémarrer les machines à distances et d'agir sur certains paramètres à distance.

Il permet également de relancer aussitôt les éoliennes si les paramètres requis sont validés et les alarmes traitées.

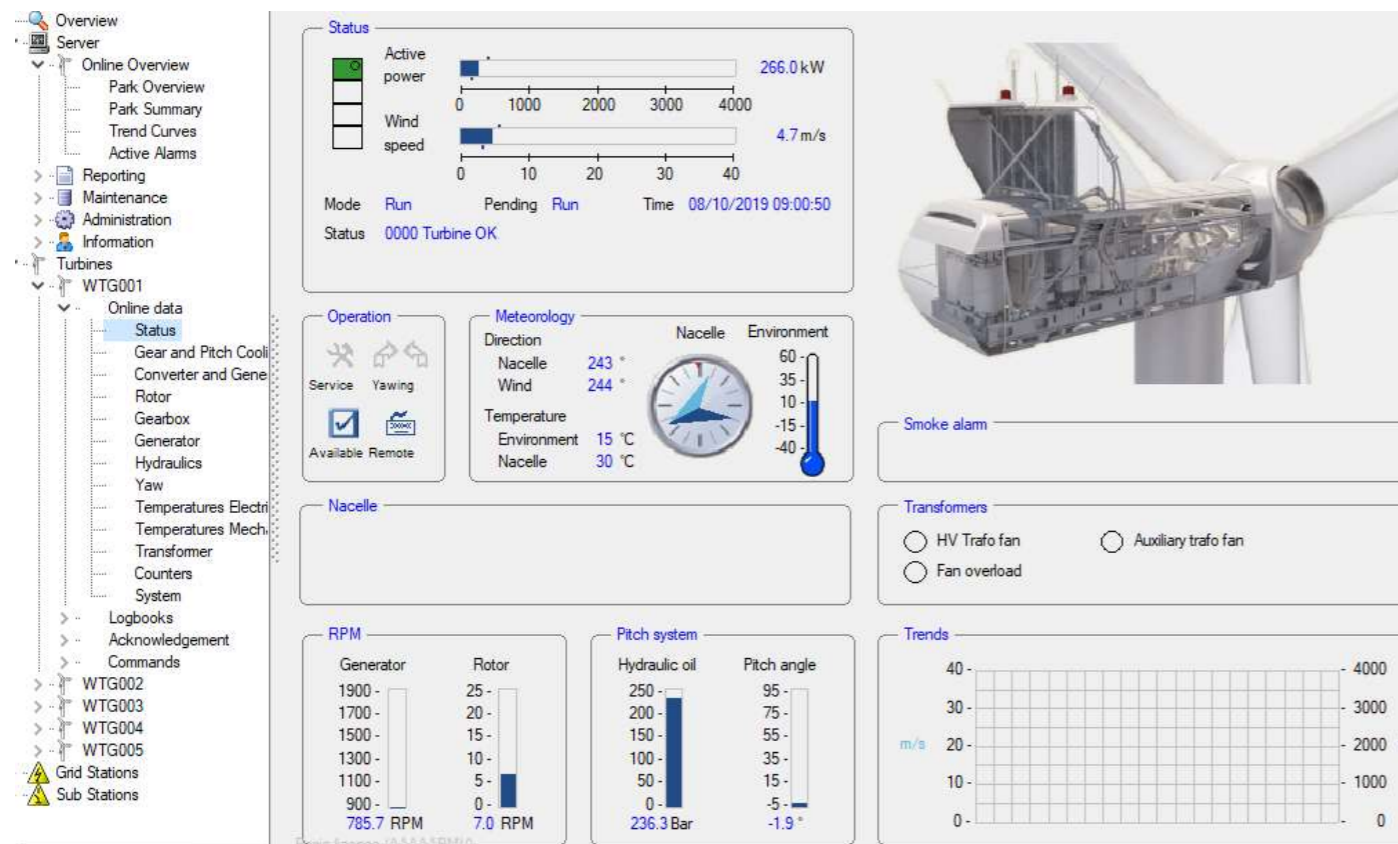
C'est notamment le cas lors des arrêts de l'éolienne par le système normal de commande (vent fort, température extérieure trop élevée ou trop basse, perte du réseau public...).

## Connexion à distance avec le parc éolien :

Exemple ci-dessous : Situation en temps réel d'un parc éolien, production, vitesse du vent et de rotation, orientation, statut des machines, alarmes, etc.



Exemple ci-dessous : Statut d'une éolienne, production, vitesse du vent et de rotation, orientation, etc.



## XII- Les retombées pour le territoire

Le fonctionnement du projet éolien des Moulins du Monchel est prévu pour 20 à 30 ans environ. Les retombées économiques pour les collectivités permettent donc d'envisager des aménagements propres à consolider le cadre de vie des personnes habitant ou travaillant sur le territoire.

L'activité éolienne constitue donc un levier économique pour ces territoires, notamment grâce à la perception de taxes.

L'impact est qualifié de positif, fort et permanent.

### Des retombées fiscales

Les retombées fiscales concernent donc 5 éoliennes de 5,6MW au maximum sur la commune d'Ayencourt-le-Monchel.

L'implantation d'unités de productions électriques est soumise à un certain nombre de taxes qui génèrent des revenus pour les municipalités, l'intercommunalités, le département de l'Oise et la région Haut-de-France.

Ces retombées sont les suivantes :

Commune	5 x 5,6 MW (28 MW)
IFER	42 392 €
Taxe Foncière	10 920 €
CFE	22 077 €
<b>Total annuel</b>	<b>75 389 €</b>
<b>Total 20 ans</b>	<b>1 507 789 €</b>

Communauté de communes	5 x 5,6 MW (28 MW)
IFER	105 980 €
Taxe Foncière	5 402 €
CFE	5 253 €
CVAE	18 550 €
<b>Total annuel</b>	<b>135 185 €</b>
<b>Total 20 ans</b>	<b>2 703 691 €</b>

Département	5 x 5,6 MW (28 MW)
IFER	63 588 €
Taxe Foncière	37 186 €
CVAE	16 450 €
<b>Total annuel</b>	<b>117 224 €</b>
<b>Total 20 ans</b>	<b>2 344 485 €</b>

Région	5 x 5,6 MW (28 MW)
CVAE	35 000 €
<b>Total annuel</b>	<b>35 000 €</b>
<b>Total 20 ans</b>	<b>700 000 €</b>

Ces retombées fiscales sont calculées sur les taux de l'année 2020.

### Une création d'activité

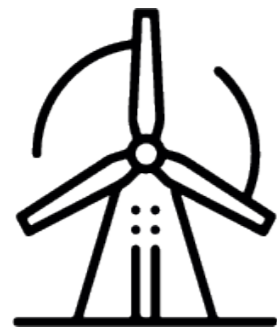
L'organisation, la construction puis la maintenance d'un parc éolien engendre des retombées qui sont moins directes pour le territoire, qui sont une création d'activité dans les secteurs concernés.

Cet impact est moins facilement mesurable que le précédent puisqu'il est indirect, mais il n'en est pas moins réel. La création d'activité dans le domaine de la restauration et de l'hôtellerie principalement se fait essentiellement lors de la période de construction où bon nombre de travailleurs sont amenés à transiter autour du chantier.

Cette dynamique continue, de façon plus modérée, lors de la phase d'exploitation qui demande une présence régulière, sur le terrain, de membre de notre cellule exploitation mais également de techniciens de maintenance certifiés pour l'entretien et la maintenance des appareils.

Ces opérateurs de maintenance constituent également des emplois non délocalisables sur le secteur, qui peuvent être déjà présents si le secteur est déjà ancré dans l'éolien, ou qui restent à créer si ce n'est pas encore le cas.

Ces éléments sont moins facilement quantifiables que les retombées fiscales, mais ils restent instigateurs d'un cercle vertueux d'activité et d'emploi dans la région à l'échelon local.



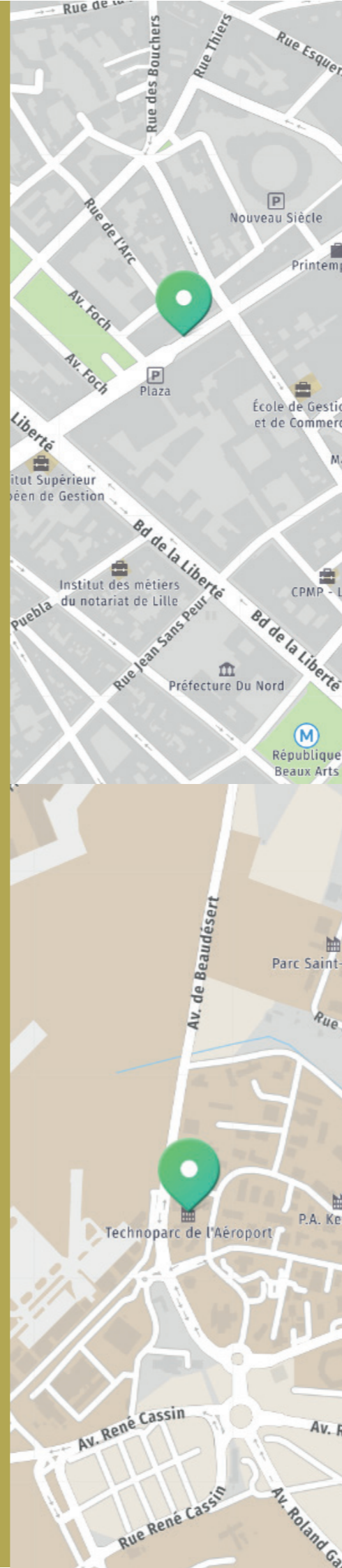
Parc éolien

# LES MOULINS DU MONCHEL



RENEWABLE POWER

**rpGLOBAL**  
FRANCE



## **RP Global France**

96 Rue Nationale

59000 Lille

Tel: +33 (0)3 20 51 16 59

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)

[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)

## **RP Global France Antenne Bordeaux**

1 Avenue Neil Armstrong

BAT C - Clément Ader

CS 10076

33700 Mérignac

E-mail: [contactfrance@rp-global.com](mailto:contactfrance@rp-global.com)

[www.rp-global.com](http://www.rp-global.com)